



INSTITUTE FOR DEFENSE ANALYSES

**Africa's New Belt of Instability: Africa's
Emerging Belt of Instability: The State
of West African Civil Society**

Karen J. Buckley
Caroline F. Ziemke-Dickens

February 2012
Approved for public release;
distribution is unlimited.
IDA Document D-4829
H 13-000373

INSTITUTE FOR DEFENSE ANALYSES
4850 Mark Center Drive
Alexandria, Virginia 22311-1882



The Institute for Defense Analyses is a non-profit corporation that operates three federally funded research and development centers to provide objective analyses of national security issues, particularly those requiring scientific and technical expertise, and conduct related research on other national challenges.

About this Publication

This work was conducted by the Institute for Defense Analyses (IDA) under contract 2012-12062700-003, Global Coverage Analyses Program. The views, opinions, and findings should not be construed as representing the official position of the U.S. Government.

Approved for public release; distribution is unlimited.

Copyright Notice

© 2013 Institute for Defense Analyses, 4850 Mark Center Drive, Alexandria, Virginia 22311-1882 • (703) 845-2000.

INSTITUTE FOR DEFENSE ANALYSES

IDA Document D-4829

**Africa's New Belt of Instability: Africa's Emerging
Belt of Instability: The State of West African Civil
Society**

Karen J. Buckley
Caroline F. Ziemke-Dickens

Executive Summary

In June 2012, the Institute for Defense Analyses (IDA) and the West Africa Research Center (WARC) co-hosted a workshop on Civil Societies in Africa.¹ IDA subsequently commissioned a number of short papers, inviting conference speakers to expand upon the ideas that emerged over the course of the three days of discussion. In these papers, each author presents his or her own views of various aspects of the challenges facing African civil society. In addition, however, a few overarching themes emerge that are of particular relevance to the state of civil society in West Africa at the beginning of 2012 in light of the crisis in Mali, recent presidential elections in Senegal and Ghana, and the ongoing sectarian violence and Boko Haram attacks in Nigeria.

- The relative degree to which civil society organizations have matured in West African states proved to be a key factor in the outcome of pivotal events in the region in 2012. Civil society contributed to successful and, ultimately, peaceful transitions of presidential power in Senegal and Ghana, in both cases helping to mitigate concerns over possible electoral violence. Mali's nascent civil society, in contrast, proved unable to resist the gravitational pull of competing political factions in the aftermath of the March coup d'état. In Nigeria, the record was mixed, with civil society playing a key role in shaping the outcome of the January crisis over fuel subsidies but still struggling to carve out an effective role as an advocate and watchdog for democratic reform and good governance.
- In the 1990s, civil society organizations (CSOs) emerged as a decisive force in demanding an end to abusive regimes and political violence in countries across the region (Liberia, Sierra Leone, Côte d'Ivoire). In the subsequent process of consolidating democracy, however, the record of CSOs has been mixed. As a result, civil society in West Africa has not yet established itself as the sturdy "third leg of the stool" needed to balance governing regimes and opposition political parties to build stable democratic institutions.
- The nebulous boundaries between government, political parties, and CSOs constitute the principal limitation on the ability of the latter to fulfill the role of "watchdog of democracy." West Africa still lacks a critical mass of CSOs that are truly non-partisan and non-profit.

¹ See Caroline F. Ziemke-Dickens, et al, *Civil Societies in Africa: Promoting Civic Awareness, Engagement, and Tolerance*, Conference Report (Alexandria, VA: IDA, 20 July 2012).

- African political institutions at both the national and international levels have not developed a political culture of interacting with non-partisan CSOs as independent stakeholders. National governments, political parties, and transnational institutions such as the African Union and ECOWAS still see CSOs as irritants either to be suppressed or co-opted.
- One of the most important potential roles for civil society is in partnering with other “socializing” stakeholders – particularly religious communities and the education sector – to instill democratic political cultures and habits in West African societies in order to turn “subjects” into “citizens.”
- West African civil society needs to be “decolonized,” reducing its dependency on external donors and political parties. Only in this way can it become a sustainable stakeholder in local, national, and regional democratic reform and good governance.



INSTITUTE FOR DEFENSE ANALYSES

GLOBAL COVERAGE ANALYSES PROGRAM – AFRICA
TRACKING AND ISSUE PAPER



AFRICA'S EMERGING BELT OF INSTABILITY

THE STATE OF WEST AFRICAN CIVIL SOCIETY

MS. KAREN J. BUCKLEY
DR. CAROLINE F. ZIEMKE-DICKENS

FEBRUARY 28, 2013

Contents

The State of West African Civil Society

1.	The Role of Civil Society in a Democratic Change in Power	1-1
2.	Partisan Politics, Civil Societies, and the Consolidation of Democratic Institutions in Africa.....	2-1
3.	Role of Malian Civil Society in the Management of the Political-Military Crisis Since 17 January 2012	3-1
4.	The Role of Civil Society and Political Parties in the Strengthening of the Rule of Law in Africa.....	4-1
5.	Civil Society and Religious Community Relations.....	5-1
6.	African Civil Societies: Relationship between Civil Societies and Religious Communities in Promoting Civil Awareness, Engagement, and Tolerance	6-1
7.	Civil Society and Conflict Management in Africa	7-1
8.	Political Freedom and Democratic Culture in West Africa: Implications for Political Parties.....	8-1
9.	Civil Society and Conflict Management in West Africa: Some Open Questions	9-1
10.	Civil Societies and the Promotion of Civic Education and Awareness among Youths in Africa	10-1

The State of West African Civil Society

IDA commissioned a number of short papers, inviting conference speakers to expand upon the ideas that emerged over the course of the three days of discussion. In these papers, each author presents his or her own views of various aspects of the challenges facing African civil society. We have synopsized the articles below; they are reprinted – some in their original French – in sections following.

- In “The Role of Civil Society in a Democratic Change in Power,” Alioune Tine argues that while most West African nations have adopted the “appearance” of democracy – glitzy campaigns and elections – few have made any significant progress toward developing a truly democratic political culture. Civil society has the potential to change this status quo by balancing the ambitions authoritarian ambitions of elected leaders. Today’s civil society organizations are too “porous,” with no clear lines between themselves and the governments, political parties, and external donors that support them. West Africa needs truly non-partisan and non-profit civil society organizations.
- In “Partisan Politics, Civil Societies and the Consolidation of Democratic Institutions in Africa,” Dr. Anthony Ubani concludes that while the past role and future potential of civil society for promoting and consolidating democratic reforms is substantial, its role remains undefined. Now that most West African states have at least begun the transition from dictatorship to democracy, civil society must shift its from service and advocacy toward a role as a “watchdog” for sustainable good governance, especially regarding such issues as “as the popular legitimization of power, the diffusion of democratic values, the stabilization of electoral rules, the initiation of judicial reform, the alleviation of poverty, and economic stabilization as well as the institutionalization of the notion of civilian supremacy over the military.”
- Oumar Keita presents a case study of the deleterious effects of the political crisis in Mali on its fledgling civil society in “Role of Malian Civil Society in the Management of the Political Crisis since 17 January 2012.”
- Traore Wodjo Fini, in “The Role of Civil Society and Political Parties in the Strengthening of the Rule of Law in Africa,” emphasizes the importance of rule of law and examines those parties that can contribute to strengthening this ideal – namely, civil society and political parties. Although many African constitutions contain a provision regarding the separation of powers, this is not always a reality.

Furthermore, there are African states in which the rule of law is not yet a reality. Rule of law must be strengthened, particularly in post-conflict situations in order to create a “new Africa.”

- Mrs. Diye Ba argues, in “Civil Society and Religious Community Relations,” that while religion is often a source in conflict in West African society, there is actually a strong overlap in values between religious and secular civil society organizations. If mobilized carefully, she concludes, civil society and religious communities can become important partners in creating a common sense of community, patriotism, and civic responsibility in democratizing societies as well as in those recovering from periods of crisis or violence.
- In “The Relationship between Civil Societies and Religious Communities,” Dr. Kouakou Kouamé concurs that religious and civil society organizations should share a common goal of protecting the common people from incompetent and abusive regimes. In order to do so, however, they must recognize and acknowledge that they may employ different means to achieve that goal. It is essential that they forge an effective partnership, however, in order to find a way for African democracies to escape the cycle in which every election is “a small civil war.”
- Dr. Gilles Olakounle Yabi asks, in “Civil Society and Conflict Management in Africa: Some Open Questions,” whether it is time for civil society in Africa to move beyond its “defensive” mindset, which focuses on organizing and rising up to resolve conflict and become more proactive. In his view, civil society must move toward a model of conflict prevention and risk challenging the entrenched political and economic interests – at the local, national, and regional levels – that sustain the dysfunctional status quo.
- In “Political Freedom and Democratic Culture in West Africa: Implications for Political Parties,” Dr. Gilles Olakounle Yabi explains that while ECOWAS has had a positive impact in the region, not all West African countries have fully integrated democratic structures and processes into their political systems. Party leaders’ understanding of good governance and democracy is critical. These elements must also be consistent with the political culture of West Africa and the will of the people. ECOWAS, therefore, may have an opportunity to influence and incentivize the development and implementation of democracy and good governance.
- Dr. Sehlaré Makgetlaneng, in “Civil Society and Conflict Management in Africa,” endorses the view that civil society must shift its focus from conflict management to conflict prevention and resolution in light of the shift in the nature of conflict in Africa away from state wars toward civil strife. In an environment in which

conflict and violence are triggered by socio-political and economic insecurity, the role of civil society in anticipating and preventing tensions from erupting into violence is vital.

- In “Civil Societies and the Promotion of Civic Education and Awareness among Youths in Africa,” Dr. Ousmane Sene issues a call for civil society to play a more active role in facilitating and promoting civic ideals among African youth: “love of country, volunteerism, belief in the virtues and riches of their own country to ensure a future there, [and the] conviction of a united Africa capable of taking up the challenge of its next rebirth.”

1. The Role of Civil Society in a Democratic Change in Power

Le rôle de la société civile dans l'alternance démocratique

Par M. Alioune TINE, Président de la RADDHO

Sommaire

Sommaire	- 2 -
Introduction	- 3 -
I. La société civile : un concept polysémique qui englobe diverses réalités	- 6 -
II. Interaction entre société CIVILE, état et partis politiques : porosité des frontières- -	8
III. Situation de transition, situation d’alternance, situation de conflit	- 10 -
IV. Le rôle de la société civile africaine dans le renforcement de l’Etat de droit, de la démocratie et des droits humains.....	- 13 -
4.1 La RADDHO et son rôle dans l’alternance démocratique et la transparence des élections	- 15 -
4.2 Le rôle de la société civile pour la réalisation de l’alternance au Sénégal	- 18 -
Conclusion et recommandations	- 20 -

Introduction

Crise de la démocratie, crise de la représentation et crise de leadership

Les crises des démocraties africaines qui cumulent en même temps une crise de la représentation (crise des élections) et du leadership politique, n'épargnant même plus l'Afrique du Sud de Nelson Mandela, justifient amplement la tenue d'une conférence sur les défis de l'alternance démocratique en Afrique, dix neuf (19) ans après la tenue des conférences nationales.

Aujourd'hui dans la plupart des pays africains on constate :

- La manifestation de tendances lourdes portant sur le retour des régimes autoritaires avec l'instrumentalisation politique du droit, notamment de la Constitution avec comme objectifs de faire sauter les verrous de la limitation et la durée du mandat présidentiel (avec comme non-dit le retour à la présidence à vie) ;
- La remise en question des résultats des élections par des présidents sortants qui usent de manœuvres, de violences, de menaces pour inverser les résultats afin de confisquer le pouvoir. La solution pour le gagnant c'est de lui offrir le poste de Premier Ministre comme lot de consolation. Ce qui ôte toute signification au sens même du terme de compétition électorale : le Kenya et le Zimbabwe.
- En Afrique de l'Ouest à l'exception du Ghana, du Cap Vert et du Niger toutes les élections qui se sont déroulées depuis 2002 ont fait l'objet de contestations suscitant des crises et des tensions politiques très violentes comme au Nigéria ou des conflits armés comme en Côte d'Ivoire en 2002.
- Il faut préciser également les crises qui viennent accentuer les menaces sur la sécurité de la sous région notamment celles survenues en Guinée Bissau, au Niger , avec la dissolution de l'assemblée nationale et de la cour constitutionnelle et l'organisation d'un référendum plébiscitaire.

Le retour des coups d'Etat militaires et la remise en question de l'ordre institutionnel comme en Mauritanie et en Guinée Conakry et de nouvelles formes de coups d'Etat comme celui de la Guinée Bissau avec l'assassinat du Président et du Chef d'Etat Major des armées.

- Le développement d'un hyper-présidentialisme qui glisse progressivement vers une monarchisation du pouvoir, l'émergence de pouvoirs absolus qui contrôlent et assujettissent tous les autres pouvoirs (notamment le Parlement et la Justice) et pire la

construction d'un mécanisme de transmission biologique du pouvoir, la mise en place de véritables dynasties. Bref, la volonté politique de mettre un terme à l'alternance acquise après des résistances et des luttes d'une rare âpreté.

- Sans compter les violations récurrentes des droits de l'homme en Gambie et les incertitudes qui pèsent sur la date des élections présidentielles en Côte d'Ivoire.

Ces crises se manifestent sous diverses formes, mais des tentatives de solution ont été apportées dès les années 90.

Conflits, tensions politiques, résistance au changement

Il faut reconnaître aussi que les transitions des années 90 n'ont guère été faciles et sont loin d'avoir été des succès partout. La sortie des autoritarismes, des dictatures militaires ou civiles, dures ou molles n'a pas été sans difficultés.

Beaucoup de pays africains ont connu des transitions difficiles ou ratées du fait de:

- la résistance farouche et souvent armée au changement démocratique ;
- l'impréparation des élites à l'exercice du pouvoir y compris dans les pays qui ont connu des alternances apaisées et démocratiques ;
- la profondeur des crises multiformes : crise économique, politique, sociale, crise de la gouvernance et du développement, qui ont abouti à la défaillance des Etats, l'informatisation de l'Administration dont la conséquence est souvent le développement du crime organisé, notamment l'emprise des cartels de la drogue dans tous les aspects de la vie économique et sociale du pays (Guinée Conakry, Guinée Bissau) ou l'installation de Al Qaida (Somalie, Mauritanie).

Ces effets ont été reçus de façon inégale sur le continent et dans la sous-région où les années 90 -2000 ont été caractérisées par des conflits violents, des crises et tensions politiques aiguës voire chaotiques (Liberia, Sierra Leone, Casamance, Niger, Mali, Côte d'Ivoire, Nigeria, Togo, Burkina, Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, République Démocratique du Congo (ex Zaïre), Rwanda, Burundi, Congo, etc.).

Elaboration des normes relatives à la prévention des conflits et à la gouvernance démocratique

Les années 90 -2000 ont également connu la production d'une inflation de normes sur les droits de l'homme, la prévention, la médiation, la gestion, et la résolution des conflits, sur la gouvernance et les élections, etc.

Pour beaucoup de pays dans la sous-région, les élections et les perspectives d'une alternance démocratique sont considérées comme des risques d'instabilité et des menaces pour la paix et la sécurité du fait de la résistance de certains régimes au changement démocratique (Côte d'Ivoire en 2002, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Togo, Nigeria, Liberia, Sierra Leone, Burkina Faso, Gambie). Peu de pays de la CEDEAO ont tiré leur épingle du jeu (Cap -vert, Ghana, Bénin, Mali, Niger et Sénégal).

Ce contexte historique des années 90 – 2000 a permis de produire plusieurs normes et mécanismes pour renforcer la paix, la sécurité, la stabilité des pays de la sous région, sans être exhaustif on peut citer :

- Le protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits en 1999 ;
- Dans le combat contre l'impunité et à la suite des violations massives des droits humains au Liberia et en Sierra Leone, l'Etat Sierra Léonais a demandé l'établissement d'un tribunal pénal en 2000 que l'ONU a installé en 2002 ;
- Le Protocole additionnel sur la gouvernance et la démocratie adoptée en 2000 ;

Le préambule du protocole intègre toutes les décisions et résolutions sous régionales et internationales conçues comme les voies démocratiques les plus appropriées pour sortir des autoritarismes, des régimes d'exception et des coups d'Etat militaires :

- La Résolution de l'OUA face aux changements anticonstitutionnels en 1999 ;
- La Déclaration de Bamako de la Francophonie en 2000 ;
- La Déclaration de Cotonou en 2000 (notamment la IV^e conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies) ;

A ces textes intégrés au Préambule on peut ajouter les dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte relatif aux droits civils et politiques et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples auxquels sont parties tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, la Charte Africaine sur la Démocratie, la Gouvernance et les élections (2006) ;

Par conséquent dans le contexte politique et historique de son adoption, le protocole sur la gouvernance et la démocratie correspond à une véritable révolution culturelle dans la gouvernance politique des pays de la sous région. Ce sentiment est renforcé par le contenu de certaines dispositions du protocole concernant les principes de convergence constitutionnelle et la section II relative aux élections qui garantissent le fondement d'un Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'homme.

I. La société civile : un concept polysémique qui englobe diverses réalités

La définition du concept de société civile varie selon les idéologies, les visions du monde, les courants de pensée, l'état de la société, les traditions, etc.

Historiquement, ce concept est apparu pour la première fois avec Aristote dans *Le Stagirite* : c'est la communauté souveraine entre toutes et qui inclut toutes les autres plus précisément « *communitas civilis* » ou société civile.

La conception moderne et contemporaine de la société civile, nous vient de Hegel dans la *Philosophie du droit*, parue en 1821 où il établit la différenciation entre la famille, la société civile et l'Etat : le fondement de la société civile est constitué « des personnes privées qui ont pour but leur intérêt propre ». C'est avec Hegel qu'on observe pour la première fois la séparation entre société civile et Etat, nature et culture et d'autres comme André Lajoie (Gouvernance et société civile, DH Hayne, 1999).

« Le premier prend le relais des naturalistes et voit la société civile comme naturellement orientée par les règles qui émergent de la sphère économique telle que conçue par Hume et plus tard par Ricardo et Smith et que le capitalisme naissant désignera comme à l'abri de l'action étatique, limité à ce qui est strictement

politique (...) dans ce contexte, l'expression ne connote donc pas seulement le terrain social résiduaire de celui qui occupe de fait l'Etat, mais une opposition beaucoup plus fondamentale et normative qui fonde son caractère idéologique : « la société civile serait de par la nature même des choses, le territoire clos que ne doit pas franchir l'Etat. Dans cette polarisation classique, c'est la société civile qui a la primauté sur l'Etat qui lui est asservi ».

C'est là une conception libérale de la société qui résume bien des slogans des années 80 dont *le moins d'Etat*, et le développement d'une mystique du marché sensé constituer le Grand régulateur face au dépérissement de l'Etat providence (qui revient d'ailleurs au galop avec les crises multiformes qui affectent le capitalisme financier et spéculatif).

Le paradigme néolibéral définit la société civile comme l'acteur où l'élément sans lequel, il n'y a pas de démocratie et de pluralisme, comme la sphère située entre le pouvoir politique et l'économie.

Pour la London School of Economics:

« La société civile fait référence à l'ensemble des institutions, organisations et mode de pensée, situés entre l'Etat, le monde des affaires et la famille. Spécifiquement, elle inclut les organisations caritatives, volontaires de toutes sortes, les institutions philanthropiques sociales ou politiques, les autres formes de participation et d'engagements sociaux et toutes les valeurs et particularités culturelles associés à celles-ci. »

Le courant marxiste procède également à la même opposition société civile/société politique-Etat. C'est fondamentalement Antonio Gramsci (emprisonné par Mussolini de 1926 à 1937) qui définit de façon profonde et originale dans *Les Cahiers de prison* le concept de société civile en la rattachant à ce que Louis Althusser appelle les appareils idéologiques d'Etat qui transmettent et reproduisent l'idéologie dominante, au rôle des intellectuels organiques militants qui doivent exercer leur hégémonie dans la diffusion des normes et valeurs de nature à établir un rapport de force en leur faveur.

Mais également l'aménagement d'un espace éthico-politique au sein de la société, espace où se développe par excellence la Société civile.

La plupart des luttes menées par les dissidents des pays de l'Est, de même que les événements qui ont marqué les années 68 et 70 ont largement été influencées par les théories de Gramsci et de ses continuateurs comme Jean Paul Sartre, Althusser, Bourdieu, Alain Badiou, etc. Aujourd'hui à l'instar des initiateurs de la Charte des 77, les dissidents Chinois viennent eux aussi de créer la Charte 08 en 2008 à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme pour exiger le respect des libertés fondamentales en Chine. Deux initiateurs de la Charte sont en ce moment en prison : il s'agit de Lu Xiaobo et Zhang Zua.

II. Interaction entre société CIVILE, état et partis politiques : porosité des frontières

Le continent porte toutes les ambiguïtés liées à l'existence des réalités et des polysémies qui marquent le sens de la société civile mais aussi de la pluralité des contextes historiques politiques et socio-économiques qui permettent de classer les sociétés civiles africaines. On distingue plusieurs cas de figure liés au stade de développement, à la nature du pouvoir, au statut réservé au respect de l'Etat de droit, des droits humains et libertés fondamentales.

Dans beaucoup de pays d'Afrique du Nord, notamment les pays de dictature où le multipartisme est de pure façade, la société civile n'est que l'appendice du parti unique, elle reçoit ses subsides de l'Etat et sa fonction est de défendre le parti au pouvoir, le Président et le pays partout où ils sont attaqués par des organisations internationales ou africaines de droits humains. Ces organisations sont ironiquement désignées du concept d'organisations véritablement gouvernementales (OVG ou GONGO). Nous trouvons ces organisations en Mauritanie sous le règne de Taya, en Tunisie, etc. Elles sont promptes à occuper les espaces et les tribunes des institutions africaines ou onusiennes. Comme l'ECOSOC à l'UA ou au Nations Unies. Certaines organisations africaines de droits de l'homme sont créées par des Etats ou des organisations intergouvernementales à l'instar de la CEDEAO avec le FOSCAO, créé sous la pression des Bailleurs de fonds. Le premier responsable du FOSCAO était salarié de l'institution et avait son bureau dans les locaux de la CEDEAO.

Il est d'ailleurs intéressant de revenir sur les péripéties de l'élection de la Première Présidente de l'ECOSSOC à l'Union Africaine qui a été purement et simplement désignée par le

Président de l'UA, M. Obassanjo et le Président de la Commission, M. Alpha Oumar Konaré, alors qu'elle était Ministre en exercice de son pays : il s'agit d'une grande Dame, Mme Wangari Matai, Prix Nobel de Paix mais elle n'était pas de la société civile à l'époque, étant Ministre de l'Environnement du Kenya.

Nous avons également des ONG qui sont créées ou suscitées par des partis d'opposition qui les contrôlent, qui gèrent leur direction et orientent leurs positions. Les membres de la direction, sont dans la direction du parti qui dans certains cas d'ailleurs peut être un parti clandestin.

Le seul problème, c'est l'absence de transparence dans la relation entre l'Etat, les partis politiques et les organisations de la société civile en Afrique .Car ce phénomène n'est pas propre à l'Afrique.

En Allemagne, nous avons des fondations politiques qui sont des ONG financées par l'Etat et affiliées aux partis politiques allemands, aux Etats Unis, il y'a également des ONG politiques très dynamiques affiliées aux grands partis politiques américains et qui sont financées par l'Etat Fédéral.

Dans les pays nordiques, plusieurs grandes ONG d'obédience religieuse souvent, sont financées par l'Etat.

La fonction des ONG est de relayer, d'amplifier, de mettre en œuvre des projets, des initiatives, des agendas, au plan national ou international, de l'Etat ou du parti dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme, dans le domaine de la Gouvernance et du développement. Les ONG constituent souvent pour ces pays les leviers diplomatiques qu'on actionne ou agite, là où les Etats ont de réels handicaps pour le faire.

De façon plus subtile, les Etats occidentaux soutiennent leurs ONG qui tiennent à leur indépendance en accordant des facilités fiscales à leurs donateurs.

La société civile apparaît pour certains comme un espace d'interaction sociale non régulé par l'Etat, celui-ci étant compris comme un ensemble d'appareils qui exercent le pouvoir coercitif légal dans un système social organisé (Claudio Albutani).

Bref, le concept de société civile est polysémique du fait de la pluralité des approches, politique, économique, sociologique, international et du fait de la différence des centres d'intérêts portant sur les acteurs sociologiques et idéologiques et leur soutien face à l'Etat et aux partis politiques.

En Afrique, pour être clair, la société civile pour être efficace, crédible et légitime doit se démarquer de l'Etat pour ne pas être assimilée aux GONGO, c'est-à-dire les ONG fortement influencées par le Gouvernement et les partis politiques.

Elles doivent également se démarquer des partis politiques, elle doit être non partisane et ne pas avoir d'activités lucratives. Car de plus en plus, les hommes d'affaires sont considérés comme membres de la société civile. Il y a ici l'influence des Européens qui adoptent de plus en plus le concept d'acteurs non étatiques qui inclut le patronat.

III. Situation de transition, situation d'alternance, situation de conflit

Les organisations de la société civile africaine les plus dynamiques se réunissent périodiquement à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples qui compte plus de 400 organisations ayant statut consultatif. Le Forum des ONG et les sessions de la Commission Africaine ont constitué de véritables institutions d'apprentissage pour les organisations de la société civile africaine, du fait du contact avec les organisations internationales, des experts des Etats mais aussi du débat élevé au sein de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Mais aussi l'apprentissage des procédures, comment adresser une communication à la Commission Africaine quand on a épuisé les voies de recours internes, l'apprentissage des normes régionales et internationales relatives aux droits humains, apprentissage également de l'indépendance vis-à-vis des Etats et des partis politiques, Sans compter l'information concernant l'actualité sur les droits humains au plan international deviennent accessibles.

Quant à l'ECOSSOC, à l'Union Africaine, la demande pour faire un espace aux ONG est particulièrement marquée par la prudence et la crainte d'admettre des organisations africaines trop indépendantes et qui échappent au contrôle des Etats. C'est qu'une clause du règlement fait obligation aux ONG qui postulent pour acquérir le statut consultatif de disposer au moins

de la moitié de leurs ressources financières provenant de fonds propres. C'est ainsi qu'une organisation comme la RADDHO qui a le statut consultatif à l'ECOSOC des Nations Unies et à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples s'est vu refuser le statut consultatif à l'ECOSSOC de l'Union Africaine. Ce qui constitue une exclusion et même une discrimination fondée sur la richesse.

Dans la situation de transition démocratique, de possibilité d'alternance où les menaces de conflits, de tensions, de crises et d'instabilité politiques sont réelles où tout simplement dans la situation post conflit avec les programmes de consolidation de la paix, la société civile est souvent appelée à jouer un rôle régulateur selon les transitologues.

Les organisations africaines jouent un rôle fondamental pendant les crises, les tensions et les conflits politiques qui bloquent le fonctionnement normal de la société, de l'Etat ou des Institutions démocratiques notamment au moment de négocier les difficiles transitions démocratiques.

En l'absence de toute confiance vis-à-vis de l'Etat, de l'Administration et des partis politiques, le recours à la société civile est souvent la seule issue pour les politiques et les institutions intergouvernementales.

C'est ainsi que dans la plupart des pays en transition, les conférences nationales ont été présidées par des autorités religieuses, de fortes personnalités politiques et militaires retraitées qui sont revenues à la vie civile. Mais on constate également le recours à la société civile pour présider ou animer les organes de transition, l'Assemblée de transition, la commission électorale nationale indépendante ou autonome, le Haut Conseil de la presse ou de l'audiovisuel, la médiation ou le vérificateur de l'Etat.

Dans les situations de conflits armés, la société civile africaine a joué un grand rôle dans l'alerte, la prévention, la médiation et la gestion des conflits armés en Afrique. Beaucoup d'ONG africaines ont vu le jour dans les années 2000, comme le WANEP, le Club Union Africaine, les organisations de femmes de la Mano River, la RADDHO pour travailler à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix, pour combattre la circulation des armes comme le MALAO, les mines antipersonnel, l'impunité et la mise en place de la Cour Pénale Internationale, le jugement de Hissène Habré, de Charles Taylor, de Oumar El Béchir, etc.

Les organisations de la société civile ont gagné en légitimité, en reconnaissance par les populations bénéficiaires de leurs actions, notamment le travail de WANEP dans les pays de la Mano River, des organisations ivoiriennes qui ont connu une évolution fulgurante après 2002. Il faut dire qu'en Côte d'Ivoire, à l'exception de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme, proche des milieux d'opposition des années 90, il y avait peu d'ONG. Avec le conflit, la situation s'est inversée.

Nous notons le même phénomène en Guinée Conakry, en Guinée Bissau, au Niger, en Casamance (Sénégal), au Burkina Faso. En Centrafrique, avec la crise, on a vu le mécanisme de régulation des élections dirigé par un chef religieux et l'Assemblée nationale de transition par le Président de la Ligue centrafricaine des Droits de l'Homme après le coup d'Etat du Général Bozizé.

En matière de gouvernance, on a noté dans les années 2000 la poussée des organisations qui combattent la corruption. La création de Transparency International par un ancien fonctionnaire allemand de la Banque Mondiale et sa dissémination dans plusieurs pays africains a été décisive à cet effet. Les sections de Transparency au Cameroun, au Sénégal et au Bénin ont accompli un travail énorme et qui a eu un impact dans les législations nationales et les pratiques de la gestion des fonds publics.

On peut également citer l'émergence des organisations de consommateurs qui ont commencé à avoir de la visibilité dans les années 2000 avec la crise de l'énergie qui affecte beaucoup de pays africains, la crise alimentaire et l'extrême pauvreté régnant dans certains pays où l'on frôle la faillite de l'Etat et des institutions.

Au terme de cette énumération sommaire et non exhaustive du champ de la société civile, nous allons maintenant faire des études de cas plus concrets qui s'appuient sur une activité ayant eu des résultats qui ont permis la consolidation de la culture démocratique, la socialisation des droits de l'Homme et l'identification d'une opinion africaine reconnue au plan international.

IV. Le rôle de la société civile africaine dans le renforcement de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits humains

De la chute du Mur de Berlin aux Conférences nationales en Afrique :

Chaque fois qu'on invoque les conditions de l'émergence, du développement et de la consolidation de la société civile africaine, la référence historique obligée, ce sont les années 90, notamment à la suite de la chute du mur de Berlin en novembre 1989, la contagion des pays de l'Est qui ont commencé la dissidence face au totalitarisme des pays communistes avec des intellectuels comme Adam Michnick en Pologne, Vaclav Havel, en Tchécoslovaquie avec la publication de la Charte des 77 :

« En publiant la Charte des 77, nous ne souhaitons pas créer un mouvement basé sur des adhérents, mais plutôt une communauté ouverte, informelle et libre regroupant des gens de différentes convictions, religions et professions unis par la volonté d'agir individuellement et collectivement pour faire respecter les droits de l'homme et les droits civiques dans notre pays et dans le monde entier. »

On peut citer un mouvement, plus qu'un syndicat comme « Solidarnosc », solidarité et la figure emblématique de Lech Valesa en Pologne, le savant Andreï Sakharov et surtout l'auteur de *l'Archipel du Goulag (1973-1974)*, Alexandre Soljenitsyne. Cette classe de la société civile formée souvent avec le soutien et l'expertise d'intellectuels organiques (au sens gramscien) militants, mobilisés pour combattre les dictatures et l'arbitraire en s'appuyant sur des valeurs et principes contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, trouve leur origine au XVIIIème siècle, siècle des Lumières,(notamment dans **l'Affaire Callas** défendue par Voltaire) qui balise la voie à la Révolution française, **l'Affaire Dreyfus** et le *J'Accuse* d'Emile Zola qui aboutit à la création de la Ligue des Droits de l'Homme en France.

On peut ajouter dans l'énumération des exemples qui viennent du pays d'Alexis de Tocqueville en évoquant les luttes menées par les Noirs aux Etats Unis pour les droits civiques avec Martin Luther King et qui n'ont pas été sans effet sur l'élection de Barack Obama comme Président des Etats Unis.

En Afrique on peut citer tous les intellectuels africains et de la diaspora qui ont balisé la voie aux indépendances africaines comme les théoriciens de la négritude, les militants de la FEANF avec des intellectuels comme Césaire, Senghor, Damas, Cheikh Anta Diop et toutes les personnalités africaines regroupées autour de Présence Africaine.

En Afrique où régnaient sans partage les partis uniques et les dictatures militaires, c'est la fin des années 70 (année de dégel par excellence entre l'Est et l'Ouest) avec le massacre de Berengo en Centrafrique sous le règne de l'empereur Bokassa et les crimes et piteuses de Idi Amin Dada, que l'OUA a commencé sérieusement à travailler à l'existence d'une Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples adoptée en juin 1981 à Banjul et à la mise en place de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des Peuples en 1991.

Il faut noter la concomitance de l'émergence et du développement de la société civile en Afrique (notamment des ONG de Droits de l'Homme) qui coïncide avec la crise et la remise en question souvent violente des dictatures et des régimes totalitaires mais surtout l'avènement des transitions démocratiques, la mise en place des organes de transition et de régulation des institutions animées par des personnes issues de la société civile. Défiance vis-à-vis des administrations partisans résultant de la subordination de toutes les institutions au parti au pouvoir.

Il faut bien admettre que les sociétés civiles, au sens moderne et au plan international, ont connu, elles aussi, un développement fulgurant pendant les années 90. D'où le fait d'identifier avant tout un phénomène à la fois contemporain et mondial comme le souligne Madame Constanza Tabbush qui fait un point de la littérature concernant la société civile :

« Les années 90 ont vu l'établissement de liens sans précédent entre la société civile mondiale et les conférences internationales. Celles-ci prenant une place importante dans la gouvernance mondiale, les militants internationaux en sont venus de plus en plus à voir en elles une occasion d'influer sur l'agenda politique mondial ».

Il n'est donc pas sans intérêt de définir le terme polysémique de société civile, d'examiner ses différents sens, son évolution, ses acteurs, leurs centres d'intérêt, leur mission, leur vision, leurs actions, leurs influences, leurs forces, mais aussi leurs faiblesses.

4.1 La RADDHO et son rôle dans l'alternance démocratique et la transparence des élections

a) L'exception sénégalaise : la non discontinuité institutionnelle

Pour saisir et bien apprécier l'impact des initiatives de la société civile, des partis et de la presse pour l'avènement de l'alternance en 2000, il ne serait pas sans intérêt de donner un bref aperçu chronologique de l'évolution du système démocratique sénégalais marqué du saut de la non discontinuité institutionnelle et considéré comme une exception sénégalaise dans la sous région.

Le Sénégal a connu une des traditions politiques des plus riches et des plus exceptionnelles du continent dans la période coloniale et post coloniale, et c'est ainsi qu'il a fonctionné comme modèle et référence en Afrique et dans la sous région.

Le Sénégal vote depuis **1848** l'année où fut élu son premier représentant au Palais Bourbon, le métisse Barthélemy Durand VALENTIN. C'était dans le cadre de l'existence des quatre communes de plein exercice (Dakar, Gorée, Rufisque et Saint Louis) dont les populations étaient les seules à jouir de la nationalité française et les seules à pouvoir exercer leur devoir citoyen en participant en tous les scrutins.

Il faut attendre le **10 mai 1914** avec l'élection de Blaise DIAGNE pour voir le premier représentant noir au Palais Bourbon. Cette élection est considérée comme la première alternance politique de la période coloniale pour avoir mis fin au règne des Blancs et des Mulâtres depuis **1848**.

Les premières élections qui ont permis la participation de tous les citoyens sénégalais et ont contribué à recomposer totalement le visage politique du Sénégal sont intervenues en **1948** à la suite de l'extension de la nationalité française à toutes les populations des colonies françaises d'Afrique, suite à l'application de la Loi de Lamine GUEYE de **1946**.

Entre 1946 et 1960, le Sénégal a connu dix (10) élections, dont celles des Assemblées Territoriale de **1957**, du Référendum de **1958**, de l'Assemblée Législative de **1959** et du premier Président de la République élu par les grands électeurs, le **05 septembre 1960**.

De **1960 à 2007**, le Sénégal a totalisé douze (12) élections dont huit (08) présidentielles au suffrage universel, depuis **1963**.

A l'exception de la période allant de **1966 à 1974**, le Sénégal n'a jamais connu officiellement de parti unique (car les partis clandestins ont toujours existé pendant cette période). Le Sénégal s'est engagé dans la transition démocratique bien avant la chute du mur de Berlin en novembre **1989**, a patiemment et consciencieusement construit son image internationale sur le caractère exceptionnel de son modèle démocratique en Afrique.

Cette impression a été renforcée par le caractère remarquable de l'alternance de l'année **2000** où pour la première fois dans l'histoire du pays depuis l'existence des élections pluralistes post coloniales à partir de **1978**, un candidat battu : Abdou DIOUF, Président en exercice, reconnaît sa défaite, félicite son adversaire, après un processus électoral certes tumultueux, relativement violent, mais qui a connu un dénouement euphorique salué par toute la communauté internationale.

Au regard de cette expérience politique et de cette tradition électorale riche et exceptionnelle en Afrique, qu'est ce qui explique aujourd'hui, l'impression de malaise, voire de blocage ou d'impasse du système démocratique sénégalais?

Répondre à cette question de façon large, consensuelle et sereine est la véritable clé de l'accès de ce pays à la **post modernité démocratique**.

b) La faiblesse de la sécurité des verrous constitutionnels

On a commencé à cultiver le consensus en matière électorale, à la suite de l'adoption du code électoral consensuel de **1992** par les acteurs politiques, avec la création de l'ONEL en **1997**, on a eu les élections législatives de **1998**, les plus crédibles et les plus fiables depuis **1978**. A l'exception du dénouement heureux et euphorique de l'alternance, peu d'études et d'analyses

ont été faites sur l'évaluation du processus, sur les problèmes posés, sur ce qui n'a pas fait consensus, sur les formes de pressions exercées pour y aboutir. Les élections de **1998**, ont servi de baliser à l'alternance de **2000** de fortes pressions politiques.

Certains verrous constitutionnels avaient pourtant sauté avant la présidentielle de **2000**, et certaines décisions avaient été prises de façon unilatérale. Comme tout au long du processus électoral de **2007**. La seule différence et elle n'est pas mince c'est que dans le premier cas on a assisté au changement de régime et pas dans le second. Force est de reconnaître des éléments permanents et récurrents de revendication en matière électorale :

- le quart bloquant (supprimé en **1999**, rétabli en **2001**, supprimé de nouveau en **2007**);
- la limitation du mandat présidentielle à deux (supprimé en **1999** et rétabli en **2001**);
- les cartes d'électeurs (cartes israéliennes/ cartes numérisées et le problème de leur distribution);
- le fichier électoral ;
- l'ONEL (cf. démission du général Abdoulaye DIENG) et la CENA (contestation du président par l'opposition) ;
- la nomination d'un ministre de l'intérieur non partisan (Général Lamine CISSE ;
- l'utilisation des moyens de l'Etat pendant la campagne électorale ;
- la sensible question du plafonnement des budgets de campagne ;
- la régulation des médias publics, notamment de la télévision
- l'acceptation des résultats par les vainqueurs ;
- la mauvaise foi politique.

A cela il faut ajouter pour **2007** la question du couplage et découplage des élections présidentielle et législatives liés au respect du calendrier électoral et le taux de la caution pour l'éligibilité.

Si bien que l'accumulation de déficits consensuels, des malentendus mais aussi du jeu de dupes politiques ont créé une situation post électorale tendue, complexe, confuse qui a abouti au boycott des élections législatives par les quinze partis de l'opposition, dont certains constituent depuis **1948** le noyau dur des organisations politiques qui ont contribué à la construction des acquis démocratiques. Nous assistons à la forme de pression la plus radicale pour trouver des solutions à l'affaiblissent rémanent des verrous constitutionnel.

Malgré les efforts consistant à la concertation sur le code électoral, le texte de la CENA, l'audit du fichier, le moins qu'on puisse dire, c'est que la confiance ne règne plus entre l'opposition et le pouvoir au Sénégal si on ne fait pas du sur place, on tourne en rond ou pire on régresse, là où d'autres avancent. La sauvegarde du caractère irréversible des acquis démocratiques appelle à plus de responsabilité, de vigilance et de mobilisation. Dans tous les cas, la pause et le dialogue politique sont des impératifs catégoriques pour asseoir une démocratie apaisée, fondée sur la concertation, la tolérance, le respect de l'autre comme condition sine qua non pour le règne de la stabilité et de la paix civile.

4.2 Le rôle de la société civile pour la réalisation de l'alternance au Sénégal

Bref, ce rappel permet certainement de comprendre les conditions historiques, politiques et culturelles qui expliquent, en partie, l'avènement de l'alternance au Sénégal en 2000. En ce qui concerne les ONG, les objectifs étaient clairs :

- asseoir une bonne stratégie de l'observation du processus, basé sur une bonne connaissance des textes, des règles, des normes électorales au plan national, régional et international.
- bâtir une coalition d'organisations solides partageant la même vision de l'observation des élections : une coalition de onze (11) ONG coordonnées par la RADDHO ont assuré l'observation du processus électoral avec une bonne distribution des tâches. C'est ainsi qu'une bonne campagne de sensibilisation pour l'inscription sur les listes et le retrait des cartes avec comme slogan « ma carte d'électeur est ma force » a permis d'augmenter le nombre d'électeurs à un (1) million à la Présidentielle de 2000 ;
- bâtir une bonne stratégie de maillage du territoire national ;
- assurer la surveillance de tout le processus électoral dans tous ces aspects, monitoring de l'inscription sur les listes, audits du fichier électoral, monitoring de la campagne électorale, du scrutin et de la situation post électorale ;
- élaborer une bonne stratégie de communication notamment par une bonne alliance entre la coalition des ONG et les medias destinés à alerter en cas de menace, à calmer le jeu en cas de tension ;
- prévenir et dénoncer les tentatives de changer les règles du jeu avant pendant ou après le processus.

En 2000, c'est une action concertée des organisations de la société civile en collaboration avec les médias, notamment les radios libres, qui ont beaucoup contribué à l'alternance démocratique pacifique :

- Tous les résultats publiés par Sud FM, dans le cadre d'un partenariat (RADDHO, OIF, Université de Laval) ont été donnés par les observateurs de la RADDHO (au nombre 1200 répartis sur toute l'étendue du territoire national). Le Président Abdou Diouf lui-même s'est adressé à Sud FM pour demander confirmation des résultats de l'élection.
- La société civile doit également préparer les acteurs politiques à accepter les résultats.
- La RADDHO, le Forum Civil, l'ONDH et le CONGAD ont saisi les candidats, leur ont proposé un code de bonne conduite incluant l'acceptation des résultats. Le candidat sortant Abdou Diouf consulté, a immédiatement donné son accord tandis que le candidat de l'opposition Me Abdoulaye WADE, réticent au départ, a quand même signé l'accord à la veille du scrutin du deuxième tour.
- C'est que l'alternance correspondait à une très forte aspiration et que la pression était très forte.
- Tout au long du processus, collaboration avec les organes de régulation notamment :
 - o le Ministère de l'Intérieur et la Direction Générale des Elections (DGE) qui assurent l'organisation des élections, gèrent le fichier, établissent les listes, impriment les cartes, transportent et assurent la sécurité du matériel électoral. L'administration qui fait l'objet d'une suspicion systématique de l'opposition, a souvent besoin de la légitimité de la société civile comme témoin de sa bonne foi. Sur ce point, il faut souligner une bonne collaboration de la RADDHO et du Général Lamine CISSE, Ministre de l'Intérieur de l'époque.
 - o l'ONEL et le Haut Conseil de l'Audiovisuel : concernant l'ONEL, il a été tout de suite contesté par certains partis d'opposition qui ont dénoncé la nomination de son premier Président, en l'occurrence le Général Abdoulaye DIENG d'avoir été l'initiateur d'un comité de soutien au Président sortant Abdou DIOUF. La RADDHO a organisé une conférence de presse dénonçant le conflit d'intérêt et appelant à son remplacement. A la suite de quoi il a présenté sa démission et le Général Mamadou NIANG l'a remplacé à la tête de l'ONEL.

Finalement, c'est l'évaluation de la vision d'ensemble qui permet d'asseoir l'autorité et la légitimité de la société civile dans l'observation du processus électoral. C'est une pression permanente sur l'ensemble des acteurs et la saisie de l'opinion nationale et internationale qui permettent à la société civile de jouer correctement son rôle en période électorale. Car il faut poser l'hypothèse qu'à chaque élection présidentielle ou législative, l'alternance est possible et c'est à la société civile de travailler en conséquence.

En 2007, la même démarche a été utilisée, mais dès 2004 avec le changement de comportement du Président WADE, le départ de Idrissa SECK, son emprisonnement, le durcissement du régime a commencé à être palpable : la guerre verbale, la surenchère politique, les manipulations et arrestations d'opposant ont commencé.

Enfin la RADDHO a élaboré en 2005 un **Pacte républicain** dont l'adoption a réuni pratiquement toute la société politique, la société civile, les leaders religieux musulmans catholiques et protestants.

Au finish, ni le pouvoir, ni l'opposition ne voulait se sentir lié par un pacte. Il s'agissait simplement de rediscuter le contrat social, d'être d'accord sur les règles du jeu et de les accepter.

L'opposition a refusé les résultats de la présidentielle, a demandé au Président de la recevoir pour faire l'audit de l'élection, celui-ci a refusé et en juin l'opposition a boycotté les élections législatives.

Le résultat de cette expérience est totalement néfaste pour la démocratie sénégalaise qui n'a jamais connu une telle situation depuis le début de l'Organisation d'élections multipartisanes en 1978. Car nous avons assisté à un durcissement du pouvoir d'Etat, un affaiblissement de l'opposition, un affaiblissement de la société civile et une tension politique, sociale et économique grandissante avec les élections locales en cours. Tout cela accentué par le projet de succession monarchique du Président Wade, qui préparerait son fils en se débarrassant pratiquement de tous les leaders politiques susceptibles de lui porter ombrages notamment les deux ex N°2 de son parti, Idrissa SECK et Macky SALL, tous deux anciens Premier Ministre.

Conclusion et recommandations

Les Etats et les partis politiques Africains manifestent une absence totale de vision politique concernant les organisations de la société civile. A l'exception de leur instrumentalisation politique ou de leur contrôle, on n'a pas réellement aménagé un espace permettant à une société civile africaine indépendante, dynamique et professionnelle de s'exprimer avec efficacité sur le terrain africain et mondial. L'écrasante majorité des organisations qui présentent un tel profil sur le continent ne reçoivent aucun subside de l'Etat. Pire, leurs leaders sont souvent considérés comme des opposants, marginalisés, réprimés, emprisonnés et parfois même assassinés.

Il est temps pour les Etats africains de se doter de véritables politiques de société civile, ici nous parlons surtout des organisations de droits de l'Homme au sens large, de se doter d'une législation libérale les concernant et de faciliter leur financement par les entreprises œuvrant en Afrique et par des philanthropes qui doivent jouir de facilités fiscales en contrepartie de leur donation. Il faut noter que cette générosité existe bel et bien mais profite souvent aux Premières Dames Africaines qui s'investissent dans l'humanitaire.

S'il faut reconnaître que la CEDEAO et l'Union Africaine ont fait des efforts effectifs pour impliquer la société civile africaine et leur accorder une légitimité dans l'alerte, la prévention, la médiation et la résolution des conflits, de même que la protection des droits humains et l'observation des élections force est de constater que : ni l'Etat, ni le secteur privé ne contribue au financement de la société civile, tout vient de l'extérieur qui peut imposer sa vision, ses schémas et son agenda.

Faute de quoi toutes les organisations de la société civile africaine indépendantes, compétentes et jouissant d'une expertise certaine et qui obtiennent la totalité de leur financement de l'étranger seront tôt ou tard menacées d'extraversion en s'alignant automatiquement sur les positions des bailleurs, une façon plus perverse de perdre son indépendance.

Ce qui caractérise les sociétés civiles africaines notamment les ONG, c'est leur faiblesse structurelle, institutionnelle et financière. ONG qui souffrent également de la faiblesse d'une

culture de la gouvernance, démocratique ou économique. Pratiquement aucune institution universitaire africaine ne s'occupe de la formation des militant(e)s ou des professionnels (le)s des ONG. Du fait même de ces faiblesses des ONG africaines, nous assistons de plus en plus à leur dépérissement ou leur transformation en agence de sous-traitance.

Les bailleurs de fonds se font de plus en plus rares ou ont recours aux appels d'offre ou ils mettent en compétition les ONG africaines et les ONG occidentales surtout quand il s'agit de grands projets sous régionaux. On observe également aujourd'hui l'existence de grandes organisations internationales d'origine occidentale qui occupent toute la chaîne de développement : du financement à l'exécution des programmes.

Pour toutes ces raisons, il est absolument urgent d'engager une réflexion à l'échelle continentale et mondiale afin d'éviter une situation où les organisations de la société civile africaine seront considérées comme des espèces en voie de disparition donc il faut :

-décoloniser la société civile ou périr.

-soutenir les organisations africaines qui ont choisi l'option du professionnalisme, qui ont le statut à l'ECOSOC, à la Commission Africaine, à l'UA et de la CEDEAO ;

De plus en plus apparaissent des organisations internationales qui certes apportent un soutien aux organisations africaines mais occupent toute la chaîne de la production : financement, conception et exécution de programme. Elles sont représentées à l'UA. On assiste paradoxalement à un affaiblissement global de la Société Civile africaine.

Il faudrait en outre examiner comment distribuer rationnellement les tâches pour éviter une néo colonisation des ONG africaines et travailler à mettre en place une alliance entre société civile et organisations démocratiques, toute obédience (syndicats, société civile) dans des situations d'exception (Mauritanie, Guinée Conakry, Guinée Bissau), dénoncer les dérives : cas des présidents qui instrumentalisent les constitutions, ceux qui mûrissent des projets monarchiques ou dynastiques.

2. Partisan Politics, Civil Societies, and the Consolidation of Democratic Institutions in Africa

PARTISAN POLITICS, CIVIL SOCIETIES AND THE CONSOLIDATION OF DEMOCRATIC INSTITUTIONS IN AFRICA

Dr. Anthony Ubani

INTRODUCTION

The last two decades have witnessed a significant increase in the growth of civil society organisation (CSOs) in Africa. This growth is directly linked to the transition from authoritarian to democratic rule in most African countries. The rapid growth of civil society groups has also brought about greater citizens participation in the governance processes of their countries. However, there is as yet no general consensus as to the utility of civil society, firstly, to the enthronement of democracy where authoritarian regimes still exist and secondly, to the consolidation of democratic institutions where democratic systems of government are already in place. However, that civil society organisations play an invaluable role in vitalizing and consolidating democracy and democratic institutions in Africa cannot be overemphasized.

The effectiveness of civil societies, however, vary from country to country. For example, a recent study showed that Non Governmental Organisations (NGOs) in Senegal stand as a promoter of good governance. The government of Senegal allows reasonable independence for its CSOs. In 2002 73.3% of experts surveyed thought the civil society in Senegal was independent of the government, and the present study shows an increase of 1.9 percentage points in this indicator. In Nigeria, where civil society is vibrant, only 15.2% of the expert panel agreed that civil society effectively contributes to the promotion of accountability and transparency in government, while 25% claimed that CSOs do not make any contributions at all to these two major areas.*

The third phase of democratization within the African continent which took off in the early nineties, albeit, triggered by multifarious external factors, was largely the result of civil society activism. In fact, it is clearly the ingenuity and doggedness of the continent's burgeoning civil societies that initiated and sustained the process of democratic opening and political liberalization in Africa. (Gyimah-Boadi, 1998).

In the main, this paper focuses particularly, within the sparse space allowed, on the impact of civil societies in strengthening democracy and democratic institutions in Africa. It argues that civil societies play a fundamental role in consolidating democratic institutions that anchor good governance and the rule of law in African countries.

DEFINITIONAL/CONCEPTUAL CLARIFICATIONS

Partisan Politics: The term partisan politics simply refers to a strong adherence to the tenets of one's political party, cause or position. In this instance, a person puts their political party ahead of every other consideration. The term often carries a negative connotation because playing partisan politics implies that a person is so committed to his/her political party that they wholly support their party's policies and are perhaps even reluctant to acknowledge correctness on the part of their political opponents in almost any situation.

Civil Society: Civil society is an unusual concept and there is no general consensus on the definition of the term. In characterizing civil society, we will appropriate from the substance of many existing definitions of civil society that are relevant to institutional consolidation in

Africa (Edwards 2004, Howell and Pearce 2001, Van Rooy 1998, Ottoway and Carothers 2000, Orenstein 2000, Robinson and Friedman 2005). Based on these premises, we can define civil society as that sphere of human activity involving organizations outside of the state sector which, nonetheless, interact with the State to serve the needs of the people. Civil society includes human rights groups, media groups, NGOs, professional associations, student associations, trade unions, women's groups, etc.

Broad as it may seem, this definition still does not resolve the many questions that abound regarding the concept of civil society. For instance, a free, competitive and vigorous press is an essential element in civil society. But most newspapers and TV stations in Africa and elsewhere in the world are run as for-profit businesses. In this context, should they be counted as part of civil society or should they be seen as part of the commercial world? These are pertinent questions that are yet to be conclusively addressed.

Consolidation of Democratic Institutions: Democratic Institutions speak to those activities and bodies that are sine qua non for the effective, smooth, peaceful and sustainable practice of a democratic system of government. These will include the police, judiciary, the media, the legislature, electoral bodies, political parties, etc. Earlier definition of the concept of consolidating democratic institutions or democratic consolidation mainly referred to deliberate efforts targeted at strengthening the institutions of democracy with a view to making democratic governance sustainable, more secure and immune against the threat of authoritarian regression. However, in recent times the meaning has been expanded to include such issues as the popular legitimization of power, the diffusion of democratic values, the stabilization of electoral rules, the initiation of judicial reform, the alleviation of poverty, and economic stabilization as well as the institutionalization of the notion of civilian supremacy over the military.

IMPACT OF CIVIL SOCIETY IN CONSOLIDATING DEMOCRATIC INSTITUTIONS IN AFRICA

A strong and vibrant civil society is regarded as a prerequisite for the emergence, building and consolidation of democracy and democratic institutions. The record of civil society in building, consolidating and sustaining institutions in Africa is, in my view, overwhelmingly positive. In South Africa, Benin, Ghana, Cape Verde, Mauritius and Botswana, where successive elections have been adjudged free, fair and transparent, the trend is towards consolidation of democratic institutions. In all of these successes, civil society groups have played and continue to play prominent roles in legitimizing the electoral process and the governments that emerge there from.

Conversely, the high incidence of irresponsibility, brazen corruption, authoritarian tendencies, arbitrariness and breaches of the rule of law by the partisan political class has gravely undermined institutions in Africa. It is, in fact, the institutional and systemic weaknesses encouraged by partisan political state actors and organisations that give currency, impetus and validation to the vigorous interventions of civil society groups in Africa. It is true however, that partisan politics, in spite of its huge drawbacks does add some value to the consolidation of institutions particularly when political parties are consciously mobilized to serve as instruments of political education, interest aggregation and political socialization.

Civil society In Africa has come of age. It has advanced from its pre-colonial forms which ranged from welfare associations, agricultural work, parties and credit associations. (Hopkins

1973:50, 57, 70) to more proactive groups that hold political leaders and multinational corporations accountable to best practice and rule of law standards.

Mesharch W. Katusiimeh and a number of African scholars have not only affirmed the critical importance of Civil society for democratisation, governance and consolidation of institutions, they have also strongly argued that a thriving civil society can strengthen and deepen democracy and its institutions by promoting pluralism and by embedding the values and institutions of liberal democracy. One of the lessons of Ghana's progress since 1992 has been the importance of civil society organisations outside the formal structures of elections and political parties in deepening democracy and consolidating democratic institutions. Civil society organisations have through their work secured the repeal of the Criminal Libel Law in Ghana and the passage and signing into law of the Freedom of Information bill (FOI) in Nigeria.

Nigeria has a long and strong tradition of civil society, which represents the diverse and pluralistic nature of Nigerian society. Nigeria's history of struggle and resistance was primarily led by civil society groups. Civil society groups like the National Democratic Coalition (NADECO) were in the forefront of securing Nigeria's democracy in 1999. Since then civil society groups in Nigeria have continued to check, monitor and restrain the exercise of power by the state and to some extent hold elected government officials accountable.

The recent over one trillion naira petrol subsidy scam which was uncovered by a fact finding committee of the Federal House of Representatives in Nigeria could have been swept under the carpet but for the vigilance and the determination of civil society organisations led by the Save Nigeria Group (SNG) who have insisted on a transparent investigation and prosecution of all the culpable parties. Similarly, in 2007 when the then president of Nigeria Chief Olusegun Obasanjo attempted to amend the constitution in order to enjoy a third term in office, a coalition of civil society groups rose astutely to defend the constitution and ensure that the two term limit provision remained.

Clearly, civil society organisations in Africa have demonstrated growing confidence and assertiveness in raising public awareness and interest in the way citizens are governed. Again using Nigeria as an example, civil society organisations, more than any other group have significantly impacted the consolidation of institutions of democratic, economic and social development. In the area of ensuring credible elections, civil society groups working with international agencies successfully setup *Project Swift Count*, which significantly helped to reduce time wastage, vote manipulation and other infractions in the counting, collating and announcing of votes in the 2011 general elections. Overall, Civil society groups in Nigeria have, in recent times, gained remarkable traction in responding to social interest issues, empowering citizens, influencing public policy and guarding against threats to democratic consolidation.

PROSPECTS AND CHALLENGES TO THE CONSOLIDATION OF DEMOCRATIC INSTITUTIONS IN AFRICA

Prospects

There are many variables that support and enhance the capacity of civil societies to continue to work progressively towards the effective consolidation of institutions in Africa. First, the increasing culture of cooperation and collaboration between and amongst civil society organisations in Africa is generating such powerful synergies that are critical for the building

and consolidation of democratic institutions. An excellent example is the coming together of 30 NGOs from 16 African countries in 2007 in Lagos Nigeria to launch the African Freedom of Information Center. The centre was launched to support campaigns throughout Africa for FoI adoption and implementation

Second, the emergence of the information age with such advances as the internet, email, mobile phone technology and new media resources have vastly improved the capacity of civic associations to organize, communicate and network. The success of the recent civil demonstrations against the removal of fuel subsidy policy in Nigeria has been largely attributed to the ease of communication occasioned by the use of such social media tools as Facebook, blackberry, email and text messages.

Third, the increasing willingness of multilateral and bilateral donors to overcome technical barriers bordering on national sovereignty to give direct material, technical and financial support to local civil society organisations has significantly enhanced the ability of pro democracy groups to positively impact democratic institutions in Africa

Fourth, the growing incidence of political liberalization and pluralism in African countries are giving civil society its best-ever opportunity to flourish and record impactful gains in their efforts to strengthen institutions. Constitutional provisions that protect freedoms of association and information have not only ensured an increase in the number of civic associations but also an improvement in their capacity to influence policies which support the cultivation of stronger institutions that guarantee human rights, rule of law and economic development.

Fifth, the effort by many civil associations in Africa to improve their knowledge base and deepen their collective awareness of their invaluable role in fostering and consolidating democratic governance and institutions have led to greater cooperation, confidence, capacity and efficacy. (E.Gyimah-Boadi, 1998)

Finally, is largely an outcome of economic reforms, with particular reference to the privatization and economic decentralization policies of most African countries. This has encouraged the growth and expansion of the private sector which in turn supports the work of civil associations that are reasonably independent of the state.

Challenges

In spite of their many successes and opportunities for greater impact, civil societies in Africa still face serious challenges that undermine and compromise their effectiveness as key agents in the long and difficult process of consolidating democratic institutions. A few of these challenges are worthy of mention.

- Disunity within the civil societies community which often results in programmatic incoherence and the absence of a clear message, weakened credibility and a less than effective voice;
- Ineffective and inefficient use of resources owing to duplication of actions and activities between Civil society organisations;
- Repression and co-optation by the state. Trade unions and student organisations which usually tend towards activism are more likely to be repressed, compromised and co-opted by the state. Again, the ongoing veiled attempt by the Nigerian government to split the Nigerian Labour Congress (NLC) into two is a good example;

- Decades of military and authoritarian rule which have engendered an instinctive reflex for secrecy and coercion plus the historic culture of the personalisation of power in African countries pose grave challenges to civil society organisations' effort to consolidate democratic institutions.

CONCLUSION

If we agree that the quality of democracy is as much about civil society as it is about representative institutions then it is easy to infer that civil society, regardless of the often constrictive role of partisan politics, needs to be more proactively engaged in the process of building and consolidating democratic institutions in Africa. A healthy democracy is founded on a plurality of organized social groups through which citizens learn the arts of associating together, practice the procedures of democratic governance, and express group interests to policy makers. It is through civic organizations that people participate in politics and development. It is essentially by this participation of citizens through organized civil associations that institutions are consolidated.

In Nigeria, the inherent weakness of democratic institutions such as the legislature, election management bodies, security agencies and the judiciary have made it impossible for these institutions to work towards strengthening and defending the fledgling democracy. This has made it even more critical for CSOs to promote civic existence, civic expression and civic engagement.

Ultimately, civil societies in Africa will need to work harder to adapt innovative and creative strategies of engagement, recruitment, networking and expression to overcome the peculiar challenges of the continent and enhance their capacity to remain relevant in the solemn effort to consolidate democratic institutions in Africa.

NOTE

* www.uneca.org/eca_resources/publications/books/agr2/Chapter01.pdf, page. 15

3. Role of Malian Civil Society in the Management of the Political-Military Crisis Since 17 January 2012



« Voir pour changer »

ROLE DE LA SOCIETE CIVILE MALIENNE
DANS LA GESTION DE LA CRISE POLITICO-MILITAIRE
DEPUIS LE 17 JANVIER 2012

Introduction

Depuis le 17 janvier 2012, début des attaques du mouvement indépendantiste « MNLA », le Mali connaît l'une des plus graves crises de son histoire. Si les attaques perpétrées par le « Mouvement national pour la libération de l'Azawad », soutenu par des groupes djihadistes dont, entre autres, « Aqmi » « Ançar Dine » « MUJAO », ont eu pour conséquence la partition du pays, elles ont eu aussi pour effet collatéral une instabilité dans la zone sud avec un putsch orchestré le 22 mars par un groupe de militaires dénonçant l'incapacité du pouvoir en place à gérer les attaques des mouvements indépendantistes.

Cette situation a créé un véritable élan de solidarité et de patriotisme national et mobilisé toutes les couches et forces vives de la nation, au nombre desquelles la société civile.

S'il peut être vrai que cette société civile (malienne) a, en quelque sorte failli à ses rôles traditionnels de sentinelle et de contre pouvoir, il est cependant certain que depuis le début de la crise, elle semble s'être ressaisie et qu'elle a véritablement repris service.

L'observateur éclairé affirmera donc sans ambages que ce rôle a été bien rempli par la société civile. Mais force cependant est de reconnaître que cette société civile malienne connaît une certaine spécificité en période de crise. « En effet, si l'on lui reconnaît ce rôle de contre-pouvoir, il n'est pas surprenant de constater, qu'en situation de crise, elle adopte une posture digne d'un acteur politique avec des prises de position partisans. C'est pourquoi, nous assisterons à une nouvelle configuration de la société civile malienne ayant plus ou moins des accointances avec des partis politiques.

Aussi pour mieux cerner notre étude, il est loisible de présenter la société civile malienne dans sa généralité (I) et de parler du rôle qu'elle a joué du 17 janvier au 22 mars 2012 (II) et de cette date à nos jours (III).

I- Présentation de la Société Civile malienne

Au Mali, le concept de société civile a été défini de façon consensuelle à travers une série de consultations nationales qui retiennent :

1°. La société civile désigne "*des formes variées d'associations et d'organisations traditionnelles ou modernes, de groupes d'intérêts spécifiques mobilisés dans des activités économiques, sociales, culturelles ou civiques sans intention de prise ou d'exercice du pouvoir politique*"¹

2°. La société civile est également définie comme étant "*l'ensemble des institutions (associations, organisations, alliances, syndicats, etc.) à but non lucratif, librement*

¹ cf. : Atelier de lancement du Programme régional de renforcement de la société civile pour la réduction de la pauvreté en Afrique – RAF/95/009–PNUD - Bamako, février 99

constitués, indépendantes du politique et de l'administration publique et dont le but n'est pas la conquête ou l'exercice du pouvoir public".²

Ainsi "la **société civile** s'oppose à la **société politique** qui s'exprime dans les institutions étatiques, ainsi qu'à la **société économique** à travers des structures et des activités mues essentiellement par l'esprit de lucre voire de profit".³

Elle est intermédiaire entre l'Etat, le marché, les collectivités et le citoyen et regroupe la frange majoritaire de la population et jouit d'une autonomie d'action.

A- Composition, rôle et missions

Les organisations de la société civile malienne sont regroupées au sein d'une structure faitière appelée Conseil National de la Société Civile. Il sert d'interface entre ses membres et les autorités. On y retrouve des organisations de la société civile telles que les organisations Féminines, les organisations paysannes, les Organisations syndicales, les ONG et les associations de développement, les organisations religieuses etc.

Ces composantes s'organisent au sein des grands regroupements sectoriels ou multisectoriels qui peuvent être: Groupes Pivots, Coalitions, Collectifs, Coordinations, Unions, Fédérations, Réseaux, Plates-formes, Forum, Consortium, etc.

La Société civile malienne a pour rôle et missions essentielles :

- ✦ L'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation des citoyens
- ✦ Le contrôle citoyen
- ✦ La défense des droits humains
- ✦ La prévention et gestion alternative des conflits
- ✦ La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de développement ainsi qu'à l'exécution des actions de développement etc.

B- Moyens d'action

Comme moyens d'action, nous pouvons citer entre autres :

- ✦ Le plaidoyer, le lobbying et la négociation
- ✦ La médiation et l'intermédiation

II. La société civile avant le putsch du 22 mars :

La Société Civile malienne a beaucoup été sollicitée par les autorités maliennes dans le cadre de la recherche de solutions de sortie de crise à travers une série de concertations jusqu'à l'intervention des femmes de camp dans le jeu donnant une autre tournure aux événements.

² Cf. : *Atelier national de validation de la synthèse des rencontres de la société civile malienne – Octobre 2001, Bamako*

³ cf. *PNUD BF- Document cadre de référence pour le renforcement des capacités des OSC au Burkina Faso, janvier 2002.*

A. Concertations autorités et société civile

Face à la gravité de la situation au nord et en vue d'une solution à la crise, le chef de l'Eta a initié un certain nombre de concertations avec la société civile où les organisations religieuses ont occupé une place de choix.

B. L'Association des femmes des camps

Les tueries barbares perpétrées par le MNLA à Aguelhoc ont dangereusement mises à mal ces concertations entre autorités et société civile, avec l'intrusion de l'Association des femmes de camps plus soucieuse du sort de leurs maris engagés au front. Cette association entreprendra une marche et exigera de l'ex-Chef de l'Etat des explications sur les moyens mis en œuvre pour permettre à leurs maris d'assumer leur mission de défense de la patrie.

III. La société civile après le putsch du 22 mars :

A la faveur du putsch perpétré le 22 mars 2012 par un groupe de militaires avec à leur tête le Capitaine Amadou Haya SANOGO, une configuration nouvelle de la société civile est apparue. On a notamment assisté à la naissance des « pro » et « anti » putsch. Mais, un nombre important, non des moindres surtout, s'est détaché et tend à affirmer une certaine neutralité.

A- Les acteurs pro-junte militaire :

➤ *Le mouvement patriotique du 22 mars ou « MP22 »*

Il a vu le jour dès les premières heures de la chute du régime Amadou Toumani TOURE le 22 mars 2012. C'est une fédération de près d'une cinquantaine de partis politiques, de mouvements et d'associations dont le SADI, le BARA, l'Association Malienne des Expulsées (AME), l'Observatoire de l'Etat de Droit, l'Association de Soutien aux Idéaux d'Oumar Mariko, le Syndicat des Paysans du Mali, l'Association des Rapatriés de Libye, l'AJDP, l'Association « Alternative Mariko 2012 », la Communauté Arabe à Bamako, le Club Ahmed Sékou Touré.

Le Mouvement Populaire du 22 mars a totalement et entièrement marqué son adhésion à l'action du groupe d'officiers et de sous-officiers à l'origine du putsch militaire.

➤ *La Coordination des Organisations Patriotiques du Mali ou « COPAM »*

A l'image du « MP22 », la COPAM est aussi un regroupement qui a adhéré à l'action de la junte militaire. Elle est constituée d'entités associatives telles que le RPDP, le CPDM, l'ADR et même le « MP22 ».

B- Les acteurs opposés à la junte militaire

➤ *le Front Uni pour la sauvegarde de la Démocratie et la République « FUDR » ou « FDR »*

Le « Front Uni pour la Sauvegarde de la Démocratie et la République (FUDR) » compte près de 38 partis politiques parmi lesquels de grosses pointures de la politique malienne dont l'URD, l'ADEMA, le PDES, le PARENA, l'UDD et une vingtaine d'associations et de syndicats au nombre desquels l'UNTM, la COMODE, le CNJ et l'AEEM.

Pour le FUDR, le putsch militaire n'est ni plus ni moins qu'un acte « anticonstitutionnel ». Il a exigé le retour à l'ordre constitutionnel, gage d'une bonne démocratie et d'un Etat de droit.

C- Les acteurs neutres

Par terminologie d'acteurs neutres de la société civile malienne, il faut entendre l'ensemble des organisations considérées comme centristes n'ayant de position pour l'un ou l'autre camp.

➤ ***La Convergence pour Sauver le Mali ou « CSM »***

Elle est constituée d'une quarantaine de partis politiques (dont les fers de lance sont les partis CNID-FYT et le CODEM), d'associations et d'ONG.

Comme solution de sortie de crise, la CSM prône une gestion inclusive de la crise en privilégiant le dialogue entre maliens. Selon elle, si tous les maliens sans exclusive se mettaient d'accord, la CEDEAO suivra forcément. La CSM pense que la solution à la crise réside fondamentalement dans la transition dirigée par un homme consensuel civil ou militaire, et non dans l'intérim.

➤ ***L'Alliance des Démocrates Patriotes pour une Sortie de Crise « ADPS »***

Cette alliance, née aussi dès les premières heures du putsch militaire, est composée de plusieurs partis politiques et associations. Elle s'affirme être un mouvement entièrement autonome qui ne fait partie ni de la COPAM, ni du MP22, ni de la CSM, ni du FUDR. Elle a ses orientations propres et se prononce en toute indépendance, sur le coup d'état, la crise dans le Nord du Mali et le schéma politique et institutionnel de sortie de crise.

➤ ***Les leaders religieux :***

Sous l'appellation de leaders religieux, exercent au Mali les représentants des deux principales religions, l'Islam et le Christianisme.

Ne prenant position que pour le seul Mali dont la stabilité est leur unique souci, les leaders religieux ont joué dans la crise actuelle un rôle de premier plan. Ils ont tantôt noué les fils du dialogue entre différents acteurs, souvent permis d'établir des contacts, mais toujours œuvré en faveur du plein et entier épanouissement du peuple malien.

Conclusion

Aux termes de cette analyse, un constat d'une importance majeure s'impose : la crème des têtes de fil et ou meneurs de la société civile sont pour la plupart des politiques, qu'il s'agisse aussi bien de ceux qui sont pour que de ceux qui sont contre la junte militaire.

Cette interférence du politique dans l'action de la société civile est bien de nature à fragiliser tant la société civile elle-même que l'impact de son action.

C'est donc un autre combat, celui de la survie cette fois, que devra désormais mener la société civile malienne ; peut être bien dès maintenant !

Sigles et Abréviations

ADEMA : Alliance pour la Démocratie au Mali
ADR : Alliance pour la Démocratie et la République
AEEM : Association des Elèves et Etudiants du Mali
AJDP : Association des Jeunes pour la Démocratie et le Prpgrès
AME : Association Malienne des Expulsées
ATT : Amadou Toumani Touré
AQMI : Al Qaïda au Maghreb Islamique
BARA : Bloc des Alternatives pour le Renouveau Africain
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CNJ : Conseil National de la Jeunesse
CNID FYT : Congrès National d’Initiative Démocratique Faso Yiriwa Ton
CODEM : Convergence pour le Développement du Mali
COMODE : Coalition Malienne des Organisations pour la Démocratie
COPAM : Coordination des Organisations Patriotiques du Mali
CPDM : Convergence Patriotique pour la Défense du Mali
CSM : Convergence pour Sauver le Mali
CSTM : Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali
FUDR : Front Uni pour la Démocratie et la République
MNLA : Mouvement National de Libération de l’Azawad
MP22 : Mouvement Patriotique du 22 mars
MUJAO : Mouvement pour l’Unité du Jihad en Afrique de l’Ouest
ONG : Organisation Non-Gouvernementale
PDES : Parti pour le Développement Economique et la Solidarité
PARENA : Parti pour la Renaissance Nationale
UDD : Union pour la Démocratie et le Développement
UNTM : Union Nationale des Travailleurs du Mali
URD : Union pour la République et la Démocratie
RPDP : Rassemblement Populaire pour la Défense de la Patrie
SADI : Solidarité Africaine pour la Démocratie et l’Indépendance.

4. The Role of Civil Society and Political Parties in the Strengthening of the Rule of Law in Africa

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA CONTRIBUTION DES PARTIS POLITIQUES, LES MEDIAS ET LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE DANS LE RENFORCEMENT DE LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE

DAKAR, 18-20 JUIN 2012

RESUME

COMMUNICATION SUR : « LE ROLE DE LA SOCIETE CIVILE ET DES PARTIS POLITIQUES DANS LES RENFORCEMENT D'UN ETAT DE DROIT EN AFRIQUE »

PRESENTATION :

M. TRAORE WODJO FINI, Expert consultant en Droits humains et Démocratie, Coordonnateur Général de la Coalition de la Société civile pour la Paix et le développement démocratique en Côte d'Ivoire (COSOPCI) et membre du Bureau permanent de l'ECOSOCC de l'Union Africaine

INTRODUCTION

L'État de droit, c'est-à-dire l'État en tant que manifestation de l'intérêt général correspond à une transformation profonde de la base sociale des sociétés en question.

Aussi, convient-il de noter que dans tous les États en Afrique, il y a certes du droit, de la loi, des constitutions, mais que l'État ne fonctionne pas selon la loi.

La séparation des pouvoirs bien qu'inscrite dans les constitutions ne fonctionne pas dans la réalité. L'indépendance de la justice reste illusoire, l'égalité des usagers devant le service public problématique.

Il est évident que l'Etat de droit n'est pas encore une réalité en Afrique où règne encore de graves cas de violations des droits de l'Homme, l'injustice, etc.

Aussi, plusieurs Etats africains sont-ils des foyers de tensions et de guerre, mettant en mal les efforts consentis pour l'émergence d'un Etat de droit en Afrique.

Les partis politiques soutiennent des coups d'Etat et les violences postélectorales sont très souvent le fait des militants et sympathisants de ces partis.

Toutefois, des actions sont entreprises dans les Etats africains afin d'atteindre l'idéal qu'est l'Etat de droit.

Ces actions sont multiples et on peut relever celles menées par la Société civile (ONG, Organisations Communautaires de base et les médias, etc).

Mais, les seules actions de la société civile pourraient-elles garantir l'Etat de droit ?

Les partis politiques ne pourraient-ils pas mener des actions en faveur de l'instauration d'un Etat de droit ?

C'est à ces différentes interrogations que nous essayerons de répondre au cours de notre exposé.

Nous allons d'abord définir l'Etat de droit, ensuite expliquer le rôle des partis politiques et de la société civile dans le renforcement de l'Etat de droit en Afrique.

I. ETAT DE DROIT

1. DEFINITION

L'Etat de droit peut se définir comme un **système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit**. Cette notion, d'origine allemande, a été redéfinie au début du vingtième siècle par le juriste autrichien **Hans Kelsen**, comme un **Etat dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que sa puissance s'en trouve limitée**.

Un tel système suppose, par ailleurs, l'égalité des sujets de droit devant les normes juridiques et l'existence de juridictions indépendantes.

Ces dernières décennies, l'usage de l'appellation « **Etat de droit** » s'est développée.

Elle désigne les régimes qui fonctionnent selon des lois écrites hiérarchisées, inspirées de principes supérieurs – figurant, en général, dans leur Constitution et la Déclaration des droits de l'Homme.

Une justice équitable est censée s'y appliquer à tous les citoyens. L'arbitraire d'un quelconque pouvoir public ou privé ne saurait y régner, ni la loi du plus fort.

L'Etat de droit est un Etat où, dans les rapports avec les citoyens, l'administration est soumise à des règles de droit. Les citoyens disposent donc d'une possibilité de recours contre les décisions de l'administration (existence de juridictions qui jugent des différends entre les citoyens et l'Etat).

L'Etat de droit pour être en conformité avec les caractéristiques qui lui sont reconnues, répond à des principes.

2. LES PRINCIPES D'UN ETAT DE DROIT

- ✓ Le respect de la hiérarchie des normes
- ✓ L'égalité des sujets de droit
- ✓ L'indépendance de la justice

- ✓ L'existence de mécanismes de contrôle
- ✓ La séparation de l'Etat de la société civile
- ✓ La Garantie des droits de l'Homme et des libertés publiques
- ✓ La légalité
- ✓ L'Adhésion du corps social à une exigence démocratique
- ✓

II. ROLE DES PARTIS POLITIQUES DANS LE RENFORCEMENT D'UN ETAT DE DROIT EN AFRIQUE

1. DEFINITION

Jean Baechler dans son ouvrage «démocraties» définit le parti politique comme une organisation de personnes qui, avec leurs opinions et leurs intérêts, agissent dans un pays pour réaliser un programme politique par l'accession de leur chef au pouvoir d'Etat.

En d'autres termes, nous pouvons retenir qu'un **parti politique** est un groupe de personnes qui partagent les mêmes intérêts, les mêmes opinions, les mêmes idées, et qui **s'associent dans une organisation** ayant pour objectif de **se faire élire, d'exercer le pouvoir** et de **mettre en œuvre un projet politique** ou un programme commun.

Les partis politiques ne peuvent atteindre cet objectif que si certains droits et obligations sont garantis ou régis par la loi ou la Constitution :

- ✓ liberté d'organisation;
- ✓ liberté de se porter candidat;
- ✓ liberté d'expression et de réunion;

- ✓ compétition équitable et pacifique;
- ✓ pluralité;
- ✓ participation au processus électoral et interactions avec l'organisme électoral;
- ✓ égalité des chances et absence de discrimination;
- ✓ accès aux médias et couverture impartiale;
- ✓ financement politique transparent et obligation d'en faire rapport.

2. ROLE DES PARTIS POLITIQUES DANS LE RENFORCEMENT D'UN ETAT DE DROIT EN AFRIQUE

Pour contribuer à la défense de l'Etat de droit, les dirigeants des partis et les permanents de la machine partisane, doivent :

- Expliquer à leurs militants sympathisants et électeurs que la compétition politique n'est pas une guerre dans laquelle on doit aller perdre sa vie ou tuer les militants et membres des autres partis
- Informer leurs militants sur l'Etat de droit et ses mécanismes et les former à la démocratie et la bonne gouvernance
- Comprendre que le détenteur du pouvoir ne peut être, en aucun cas, au-dessus du droit ou hors du droit, et le faire comprendre à leurs militants
- Concourir à l'expression du consentement collectif s'accordant sur un cadre fixant les règles du jeu politique.

III.ROLE DE LA SOCIETE CIVILE DANS LE RENFORCEMENT D'UN ETAT DE DROIT EN AFRIQUE

1. DEFINITION DE LA SOCIETE CIVILE

Traditionnellement, la société dite civile (vie civile) est opposée à la société politique (vie politique) donc à l'Etat tel que prônait par Hegel en 1821 dans les principes de la philosophie du droit.

La société civile serait comprise comme étant constituée principalement des organisations syndicales, les Organisations Non gouvernementales, les organisations communautaires de base, les organisations patronales et consulaires, les médias, les institutions de formation et de recherche, les organisations confessionnelles et diverses autres associations de personnes telles que les associations d'écrivains, musiciens, associations sportives et culturelles, ordres des avocats, de médecins etc.....

La société civile mène des actions à but non lucratif et n'agit pas pour conquérir et exercer le pouvoir donc est apolitique.

Elle agit pour participer à réguler le pouvoir afin qu'il soit respectueux des équilibres et arbitrages nécessaires au bon fonctionnement de la cité et surtout au bien être des populations.

L'Etat ayant aussi pour vocation de satisfaire ces mêmes attentes, il s'en suit donc que ses actions et celles de la société civile sont complémentaires.

2. ROLE DE LA SOCIETE CIVILE DANS LE RENFORCEMENT D'UN ETAT DE DROIT EN AFRIQUE

✓ Rôle des Organisations de la Société Civile

Elles jouent aujourd'hui un rôle de sentinelle sur beaucoup de questions allant du respect de l'Etat de droit aux questions de développement en passant par la bonne gouvernance,

Les organisations Non Gouvernementales (ONG) de promotion des droits humains, s'impliquent au quotidien dans la défense des droits de première génération portant sur la liberté d'expression, la défense de l'intégrité physique des personnes, la défense des droits civiques ayant trait au droit de vote, l'égalité des personnes devant la justice etc.

Les OSC s'impliquent également dans les réformes constitutionnelles, le dialogue politique, la mise en place d'une bonne gouvernance et le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit.

A côté des ONG, il est partout reconnu que les médias ont été décisifs dans le renforcement de l'amélioration progressive de l'Etat de droit et de la démocratie en Afrique.

✓ Les médias

Les médias d'Etat et les médias privés dans leur grande diversité (parlée, écrite et en particulier audiovisuelle) ont participé à éduquer les populations à la citoyenneté, à la défense et préservation de leurs droits et ont servi de support à leur libre expression.

Les médias ont, par ailleurs, grandement participé à l'amélioration de la transparence des scrutins lors des élections politiques.

Cependant, il convient de noter que la société civile africaine pour contribuer de manière efficace au renforcement de l'Etat de droits doit relever certains défis aussi nombreux soient-ils. Ces défis peuvent être perçus à deux (02) niveaux : les Organisations de la société civile /ONG et les médias.

✓ Les Organisations de la Société Civile et les /ONG

- Une indépendance véritable des organisations de la société civile qui doivent se démarquer des partis politiques et démontrer de leur professionnalisme et de leur crédibilité à travers des actions apolitiques
- Créer un système de réseautage international qui fait que les membres des OSC sont souvent « protégés » au-delà de leurs frontières et développer des réseaux complémentaires afin de mener des actions crédibles

- Diversifier leurs sources de financements car leur autonomie financière par rapport aux Etats est le socle de leur indépendance
- Maintenir la collaboration avec les Institutions internationales des droits de l'Homme
- Contribuer à l'adoption de lois visant le respect des droits de l'Homme, à travers l'élaboration d'avant projets de lois écrits et d'actions de plaidoyer auprès des instances de l'Assemblée nationale
- Initier des ateliers de réflexion qui visent à contribuer aux réformes institutionnelles constitutionnelles et judiciaires entreprises par l'Etat
- Contribuer à une meilleure promotion des droits de l'Homme et à un meilleur accès des populations à la justice
- ✓ **Les médias**
- Le respect du code de déontologie de la profession des journalistes car cela n'est toujours pas le cas
- Une indépendance financière et intellectuelle mieux développée grâce aux soutiens de l'Etat et des donateurs
- Une formation professionnelle mieux soutenue des journalistes
- La protection des journalistes contre les pratiques liberticides dans le respect de la légalité et de la déontologie et par le pluralisme des médias, plus spécifiquement de la presse audio-visuelle

CONCLUSION

Aux termes de notre exposé, nous pouvons affirmer que l'Etat de droit est une nécessité absolue pour construire des états compétents afin de garantir les droits de l'Homme, la justice, l'équité pour tous et l'équilibre des pouvoirs.

Les partis politiques et la société civile sont des acteurs incontournables et de premier plan pour l'instauration d'un Etat de droit dont ils contribuent au renforcement à travers des actions menées dans le but de concrétiser cela dans la réalité.

Aussi, ne suffit-il pas de rédiger des constitutions, de promulguer des lois, de proclamer des droits mais il faut assurer qu'un Etat de droit qui correspondre dans la réalité à ces textes juridiques.

Ceci se traduit réellement par un statut de l'opposition et des organisations de la société civile, des médias indépendants et professionnels, une justice indépendante et un appareil judiciaire proche des justiciables

Dans le cas des pays en situation post-conflits comme la Côte d'Ivoire, assurer un Etat de droit revient à entreprendre des réformes institutionnelles profondes, renforcer la justice, défendre et promouvoir les droits de l'Homme et protéger les citoyens

En somme, construire un état compétent et responsable pour une Afrique nouvelle

5. Civil Society and Religious Community Relations

Relations sociétés civiles et communautés Religieuses

Pour une meilleure compréhension des relations entre Sociétés civiles et communautés religieuses, procédons d'abord par une clarification conceptuelle pour ensuite faire ébauche des relations de complémentarités entre sociétés civiles et communautés religieuses dans la lutte pour le développement social.

I- Clarification conceptuelle :

Sans rentrer dans les différents sens des termes sociétés civiles et communautés religieuses, mentionnons que leurs différentes approches renvoient à des considérations particulières selon les spécialistes et les expériences, les aires géographiques et réalités politiques.

Et en ce qui concerne la communauté religieuse, nous disons, de manière simple qu'elle est un ensemble de personnes poursuivant le même idéal religieux.

Elle peut être un groupe humain plus ou moins important, reflétant la société civile, ayant adopté une religion ou un courant religieux (une "secte", une minorité, un sous-groupe de la population d'un État telle que *la communauté musulmane ou catholique*).

L'existence de la société civile est antérieure aux formes démocratiques modernes et elle occupe une place de plus en plus importante dans l'espace public. Nous pouvons retenir la définition suivante "La société civile regroupe notamment les organisations syndicales et patronales (les "partenaires sociaux"), les Organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations de base, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale, avec une contribution spécifique des Églises et communautés religieuses". Dans cette conception globalisante, il y a une forte imbrication entre société civile et communautés religieuses.

Pour que de telles associations ou organisations soient reconnu comme l'expression de la volonté des citoyens il s'avère nécessaire qu'elles disposent d'une structure et d'une forme d'action intérieure tout à fait démocratiques. Ces nécessités excluent par conséquent des organisations qui ont été constituées par les états.

Au regard de ces considérations, il s'éclaire que sociétés civiles et communautés religieuses évoluent dans un même domaine, celui du social. Et dans l'exercice journalier de leurs missions, il peut exister une convergence des actions.

II- Relations entre sociétés civiles et communautés religieuses

Pour notre propos d'aujourd'hui nous comprenons qu'il serait bénéfique de considérer les rapports de complémentarité entre sociétés civiles et communautés religieuses dans la promotion d'une même cause sociale.

Considérons d'abord que la mission des sociétés civiles de préserver et promouvoir les droits de l'homme, la citoyenneté et le civisme, l'éthique et le rapport à la chose publique, la démocratie et l'État de droit reste partagée avec les communautés religieuses dans leur essence. En ce sens, dans certains combats, société civil et communautés religieuses peuvent avoir le même langage.

Sous ce rapport, il convient de souligner que communautés religieuses et sociétés civiles sont toutes des instances de socialisation. En cela, chacune joue une fonction de régulation sociale, d'autant plus que pour résoudre la crise des valeurs, toute société a besoin d'orientation. Celle-ci trouve fondement dans les valeurs, croyances, et idéaux de vie. Ces fondements évoluent dans un perpétuel mouvement de structuration-restructuration alimentant quelques fois les rapports sociétés civiles et communautés religieuses en particulier et les populations au sens général. En ce sens, s'ouvre la voie de la lutte pour la réunion de toutes les conditions d'une vie communautaire harmonieuse et

heureuse. Sans cette régulation, le développement social et devenir de nos sociétés ne seront-elles pas compromise?

En outre, moteurs du changement social, communautés religieuses, mouvements associatifs et sociétés civiles sont aussi des phénomènes de sociétés. Et au-delà de toute considération (conflictuelle, méfiance et défiance dans un cadre d'action ou de réaction...), on peut saisir les relations entre sociétés civiles et communautés religieuses sous l'angle de leur complémentarité. Quelques repères nous permettent de comprendre le sens et la portée de notre approche des relations de complémentarité voir même de continuité entre sociétés civiles et communautés religieuses.

A la fin de l'année dernière j'écoutais un homme public sénégalais très impliqué dans la Société civile et qui a eu à prendre des positions claires sur la situation politique d'alors, dire qu'il assumait son appartenance à une prestigieuse famille dont il revendiquait le legs religieux et pour défendre sa posture il s'est basé sur des dires du coran et du prophète Mohamed. Rappelant que le meilleur des « jihad » est de combattre l'injustice. Ce combat ne fait sens que dans sa dimension sociale d'autant plus qu'il est convenu que « l'amour de sa nation est preuve d'Imâan : HOUBBOUL WATAN MINAL JIMAAAN »

Par ailleurs, lors de la table ronde de Droits et Démocratie » Janvier 2009 sur « Religion et droits de la personne » le rapport indique que les participants ont souligné l'importance de susciter l'engagement des communautés religieuses à participer aux discussions internationales pour que les recommandations relatives aux droits de la personne reflètent la complexité de ces communautés et soient crédibles à l'intérieur de celles-ci.

Les religions peuvent contribuer de manière extrêmement importante au développement et à la paix sociale.

Depuis l'instauration du pluralisme politique au début des années 1990, les autorités publiques sollicitent les leaders religieux afin qu'ils s'investissent dans différents domaines de la vie publique en dehors de la santé et de l'éducation qui étaient leur de prédilection, aujourd'hui ils s'impliquent dans la prévention des conflits et le rétablissement de la paix ainsi que l'observation électorale, devenant ainsi des partenaires privilégiés de la société civile.

La coordination de ses forces présente l'avantage de contribuer à reconnaître ou à donner une place à ces communautés religieuses dans la société et d'être à la fois une attestation de citoyenneté. De ce fait, la capacité de collaboration entre acteurs de communautés différentes – dans notre cas de société civile et communautés religieuses surtout- a pu devenir une stratégie de reconnaissance sociale prometteuse.

A la lumière de ce que nous venons de développer, il semble être claire que, dans ses œuvres et dans beaucoup de contextes, la société civile et communautés religieuses ont beaucoup contribué, à l'unissons à la prise en charge des situations problèmes et urgences sociaux des populations. De plus, la société civile ne manque pas à s'intéresser à l'harmonisation de ses rapports avec les communautés religieuses afin qu'elles ne s'érigent pas en bouclier pouvant empêcher la poursuite de sa mission et l'atteinte de ses objectifs.

Toutefois, du point de vue des représentations et perceptions d'un certain nombre de domaines de la vie telle que le genre de vie, les libertés, l'approche genre et la parité, la laïcité, les droits des minorités, le travail, le rôle et la place de la femme dans le travail et la société, les loisirs, l'autorité parentale, la soumission, le châtement, l'exploitation..... il importe de mener une vaste campagne d'information et de sensibilisation afin de réduire les angles et travailler à l'unissons pour l'essentiel de la condition humaine

Ce qui est essentiel c'est de préparer méthodiquement en installant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux chez la jeune génération pour la permettre de répondre à la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné. In fine, nous comprenons que c'est le bien-être-général qui est visé par les deux instances.

.....

Mme Diye Ba, Mauritanie, Alliance Citoyenne pour la Démocratie et le développement

6. African Civil Societies: Relationship between Civil Societies and Religious Communities in Promoting Civil Awareness, Engagement, and Tolerance

THEME GENERAL : LES SOCIÉTÉS CIVILES EN AFRIQUE : PROMOUVOIR LA TOLÉRANCE, LA CONSCIENCE, L'ENGAGEMENT CIVIQUE (*CIVIL SOCIETIES IN AFRICA: PROMOTING CIVIC AWARENESS/ ENGAGEMENT AND TOLERANCE*)

SOUS THEME : LES RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CIVILES ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

INTRODUCTION

Avant tout propos je voudrais vous lire une citation d'un inconnu qui illustre bien à propos ce sujet, il dit et je cite :

"Tout peuple qui s'endort en liberté se réveillera en servitude"

La relation directe entre le développement durable et l'engagement citoyen pour la promotion d'une démocratie participative est apparue de plus en plus évidente à une frange de la population africaine. Cette prise de conscience les a motivées à s'organiser en associations et autres organisations citoyennes.

En outre, les 30 dernières années se sont caractérisées en Afrique par des événements majeurs qu'il importe de rappeler brièvement afin de bien comprendre la mobilisation croissante des acteurs non étatiques, il s'agit :

- ✓ De la faillite de l'Etat entrepreneur ou "développeur" (faillite presque programmée et presque entretenue par les programmes d'ajustement structurel et les programmes de privatisation à outrance) ;
- ✓ De la paupérisation croissante des populations malgré les nombreux programmes d'aide au développement ;
- ✓ De la prolifération des conflits armés ;
- ✓ De la religiosité croissante de nos sociétés comme moyen de gestion et règlement des conflits ;
- ✓ Et de l'exigence de démocratie et de bonne gouvernance.

Face à toutes ces difficultés, des questions essentielles demeurent :

- ✓ 1-Comment nos pays, nos régions, notre continent doivent-ils s'affranchir de ces crises à répétition ? Et cycliques ? (Chaque élection étant une "petite guerre civile" en Afrique)
- ✓ 2-comment doivent-ils amorcer le développement économique ? L'Etat de droit, la citoyenneté ? Et la bonne gouvernance ?

Devant ces défis, les organisations religieuses et certaines composantes de la société civile se sont souvent associées, c'est le cas par exemple de la convention de la société civile ivoirienne (CSCI) qui par son organisation transversale se compose d'associations religieuses chrétiennes et musulmanes.

DEVELOPEMENT

Dans ce qui suit, nous allons tenter de définir la société civile, les organisations religieuses, déterminer leurs fonctions respectives, les relations entre ces deux entités, les similitudes et les divergences, et terminer en essayant de comprendre leur degré d'implication dans le processus citoyen de démocratisation de la cote d'ivoire.

I-DEFINITION DE LA SOCIETE CIVILE ET CARACTERISTIQUE PRINCIPALE DES COMMUNAUTES RELIGIEUSES.

I-1 Définition de la société civile.

Elle a été définie de manière consensuelle aux états généraux de la société civile organisée par la CSCI en février 2008. En son article 1 de sa charte elle la définit comme suit : " la société civile est l'ensemble des personnes physiques et/ou morales, des groupes organisés et indépendants ayant pour vocation la défense et la promotion d'intérêts collectifs ou sociaux, visant des objectifs apolitiques et non lucratifs, et utilisant des méthodes pacifiques et démocratiques".

I-2 Valeurs fondamentales des communautés religieuses

Ici, nous n'allons pas procéder à une définition des communautés religieuses mais nous allons tenter de relever les valeurs fondamentales prônées par celles-ci.

Les communautés religieuses dans leur conception historique, visent à amener toutes les communautés à se familiariser aux valeurs telles que le respect, l'écoute, l'affirmation de soi, la maîtrise des émotions, la solidarité, la gestion non-violente des conflits..., pour une démocratie citoyenne, gage d'une paix durable.

II- RELATIONS ENTRE LA SOCIETE CIVILE ET LES COMMUNAUTES RELIGIEUSES CAS DE LA COTE D'IVOIRE.

Pour comprendre les relations entre la société civile et les communautés religieuses, nous allons citer quelques fonctions fondamentales de la société civile, en relation avec les valeurs cardinales caractérisant ces communautés religieuses.

2-1 Fonctions de la société civile.(Imprimer)

- ✓ La fonction de protection,
- ✓ La fonction de contrôle,
- ✓ La fonction de participation,

- ✓ La fonction d'allègement (de l'état),
- ✓ La fonction d'articulation,
- ✓ La fonction de démocratisation,
- ✓ La fonction de prévention, de règlement (gestion) des conflits sociaux.

2-2 Fonctions des organisations religieuses

Dans la société, ce que l'on attend des religions, c'est leur contribution à l'instauration et à la sauvegarde des valeurs partagées de paix, de tolérance, de justice, de vérité et de liberté ; mais aussi leur implication dans la pacification de la sphère politique.

2-3 Similitudes et divergences

Les organisations religieuses font partie de la société dite civile, elles ont les mêmes objectifs c'est-à-dire, la défense des couches vulnérables des populations et ces objectifs sont :

- ✓ plus de tolérance
- ✓ plus de justice
- ✓ le respect des droits de l'homme
- ✓ plus de liberté
- ✓ la prévention et la gestion des conflits.

Pour nous les divergences entre les deux entités se situeraient au niveau des moyens utilisés pour atteindre ces objectifs communs. Pendant que la société civile utilise : les plaidoyers, les déclarations, les manifestations pacifiques, les organisations religieuses elles, utilisent la moralisation des communautés.

IV- PERSPECTIVES

Il apparaît à ce niveau de mon propos que ces entités doivent davantage s'organiser entre elles pour développer des réseaux complémentaires afin de mener des actions crédibles et de portée nationale.

A cet effet la convention de la société civile ivoirienne à organisée du 27 au 30 mars 2012 à Abidjan (Cote d'Ivoire) les deuxièmes journées du consensus national, ont participé à ces journées toutes les organisations de la société civile ivoirienne, des ONG régionales, africaines, internationales, les principaux partis politiques, l'administration et en particulier les organisations religieuses.

Cette initiative a débouché sur (20) vingt résolutions regroupées en (3) chapitres qui sont :

- 1- la consolidation de la paix en Cote d'Ivoire;**
- 2- la place de la cote d'ivoire en Afrique et dans le monde ;**
- 3- Et la reconstruction post-crise.**

Au cours de ces journées, les organisations religieuses se sont particulièrement impliquées en prenant les engagements suivants :

✓

- ✓ Rencontrer le Chef de l'Etat pour lui exprimer la nécessité de créer des conseils nationaux et observatoires proposées dans les recommandations ;
- ✓ Siéger dans les différents conseils, comités et observatoires à créer
- ✓ Sensibiliser les fidèles sur les recommandations des JCN ;
- ✓ Former et impliquer les religieux dans les campagnes de sensibilisation sur le foncier rural.

Cela montre que l'engagement citoyen des organisations religieuses aux coté des organisations de la société civile classique potentialise les objectifs.

CONCLUSION : ENGAGEMENT CITOYENS POUR UNE SOCIETE MEILLEURE

Au terme de notre intervention nous pouvons affirmer que les organisations religieuses sont parties intégrante de la société civile et à ce titre elles doivent s'engager résolument dans les activités de celle-ci dans le but d'obtenir un état de droit, une société juste, tolérante et résolument tournée vers la défense des droits des couches les plus vulnérables.

"Sous un bon gouvernement la pauvreté est une honte, sous un mauvais gouvernement la richesse est aussi une honte"

7. Civil Society and Conflict Management in Africa

Civil Society and Conflict Management in Africa

By

Sehlaré Makgetlaneng

Presentation on 19 June 2012

Sub-Theme: Civil Societies and Conflicts Management in Africa

at the workshop on

Civil Societies in Africa: Promoting Civic Awareness, Engagement and Tolerance

organised by

the Institute for Defense Analysis and the West African Research centre

at the West African Research Center in Dakar, Senegal on 18th, 19th and 20th June 2012

**Sehlaré Makgetlaneng, PhD
Chief Research Specialist
Head, Governance and Security Programme
Africa Institute of South Africa
P.O. Box 630
Pretoria 0001
SOUTH AFRICA**

**Cell: +27 72 263 5167
Tel: +27 12 304 9776 (direct line)
Tel: +27 12 304 9700 (switchboard)
Fax: +27 12 326 1785
E-mails: smakgetlaneng@ai.org.za;
ngakasehlaré@yahoo.com**

**Embassy House
1Bailey Lane and Edmond Street
Arcadia
Tshwane 0001
SOUTH AFRICA**

Civil Society and Conflict Management in Africa

The literature on the role of civil society on the management of conflicts in Africa has profound problems. Firstly, it is concerned more with the management of existing conflicts rather than their prevention and resolution. Its concern is more of a reaction to conflicts. Efforts are made to primarily manage not to resolve them. For civil society organisations to best and effectively contribute towards the struggle for the structural socio-political and economic transformation of the African continent and of the masses of its people, there should be a qualitative shift in their approach from reaction to conflicts to conflict prevention and resolution paradigm. Secondly, its view of conflicts is militaristic. It incorrectly implies that Africa's conflicts are primarily military and its root causes are militaristic. In other words, its concerns are primarily military security not socio-political and economic security.

Civil society organisations should come to grips with the reality of the shift in the emergence and existence of conflicts in Africa. There has been a qualitative shift in the theatre of conflicts in Africa. Conflicts have shifted from being processes among African countries to being tensions within African countries. This is of strategic importance in the struggle for the structural social change in Africa. This shift is an integral part of the struggle to complete decolonisation agenda on the continent. When conflicts were more among African countries, oppressive and exploitative African leaders were saved from being negatively affected in terms of material interests and personal security. This was the period when the regime change through military coups was one of the key characteristic features of African politics. One of the important aspects of this shift is that presently African oppressive leaders are confronted by the masses of the people in their struggle for their development and progress.

Conflict management is a long-term process. It requires a sustained theoretical and practical interaction with internal and external actors in the prevention and resolution of conflicts in particular African societies, regions and the continent. Central to this task is the structural and fundamental need to have a concrete understanding of the particularity of conflicts within specific local, national and regional settings.

Conflicts as processes are an integral part of the social fabric of the society. The management of conflicts by civil society organisations requires that civil society organisations address themselves to key factors which are central to the social fabric of the society in its internal and external relations. Some of these key factors are actors, context, issues, rules and structural dynamics.

The management of conflicts entails, among others, the task of changing goals and objectives of particular actors and their approach or strategy and tactics in pursuing these goals and objectives. Civil society organisations should pay a particular attention to context in which conflicts take place. This is important for them to understand and confront the nature of conflicts and actors particularly responsible for the emergence and continuation of conflicts as well as how actors view other actors.

Conflicts do not emerge in vacuum. They also do not exist in isolation from the socio-political and economic material reality. As the process which is an integral part of the social fabric of the society in its internal and external relations, issues central to the existing conflicts should be clearly understood. The position of primary and secondary actors on these issues as well as their socio-political, economic, financial, cultural interests should also be clearly understood.

Civil society organisations in Africa should theoretically and practically intensify their efforts for African countries to be social formations of rules not of men and women who are above their national laws. These rules in the interest of development and progress of the

society and the majority of its members should be observed by all its members particularly by those who have political and economic power and authority. In the specific case of the successful management of conflicts, rules are critical particularly in determining the extent to which conflicts are resolved. Conflicts should be resolved in the interest of those who are negatively affected by their existence.

Relating to the structural dynamics, the point that conflicts are the reflections of the structural socio-political and economic power relations, socio-economic conditions and the form and content of relations between the society and other societies should be practically taken into account and underlined by the civil society organizations in their conflict prevention, management and resolution agenda. African civil society organisations should take into account the importance of the issue of the structural dynamics in order for them to be successful in their conflict prevention, management and resolution role.

Central to the management and resolution of conflicts in Africa is the rationale utilisation of the national human, natural and financial resources to effectively, efficiently and satisfactorily provide social services to the masses of the people of a given country. The state's inability to satisfy the socio-political and economic demands, needs and interests of the people and its ability to satisfy those of the few leads to conflicts in the society. Socio-economic security of the people is essential in successfully preventing antagonistic or primary socio-political, economic and physical conflicts and managing secondary conflicts. Efforts to prevent and manage these conflicts will not be successful and sustained if they are primarily determined by the strategic interests of the national rulers and their external allies whose interests are fundamentally opposed to those of the majority of the people. In a considerable number of African countries these efforts are primarily not assessed on the basis of the socio-political, economic and physical security of the people. They are assessed primarily on the basis of the speed and extent with which these countries adjust their domestic and foreign policies to the socio-political and economic demands, needs and interests of external powers. This programme of action African countries are required to embark upon ensures their continued control and domination not only of their human, natural and financial resources by external powers, but also, most importantly, their political direction. Unless this process of compliance is decisively dealt with theoretically and practically, some African countries will continue implementing structural adjustment programmes without these programmes being mentioned.

African civil society organisations should strive in their task to manage and resolve conflicts to contribute towards the resolution of the penetrated nature of the political economy of African countries. The political economy of the decisive majority of African countries is the system which has low level of socio-political, economic, human resources development, ideological, financial, trade, technological and military capabilities and resources to penetrate back particularly in its relations with the political economy or the system of the advanced capitalist countries. The penetrated content of their political economy is crucial for the concrete understanding of their efforts to manage and resolve their internal and external conflicts. A penetrated system is a system in which the leading socio-political, economic and financial institutions and forces of the advanced capitalist countries play a dominant socio-political, economic, ideological, financial, trade and technological role within the system jointly with their national allies. This situation results from the level of socio-political, economic, ideological, financial, trade and technological resources and capabilities of the members of the system or the political economy of African countries in relation to the level of resources and capabilities of the members of the political economy of the advanced capitalist countries. This reality is the process of power relations between African countries and the advanced capitalist countries. This reality of power relations is tangibly captured by James Rosenau as follows:

A penetrated political [economy] system is one in which nonmembers of a national society participate directly and authoritatively, through actions taken jointly with the society's members, in either the allocation of its values or the mobilization of support on behalf of its goals.¹

The form and content of Africa's socio-political, economic, financial, trade and technological problems has earned it and its people a status as objects of compassion and contempt as well as marginalisation. The position maintained by Oxfam in its Make Trade Fair Campaign that the "future of Africa, more than that of any other continent, hinges on the collective global action" and that the "ways in which Africa trades, receives aid and debt relief and governs itself is not the responsibility of Africans alone; these issues are the responsibility of decision-makers and global citizens everywhere"² is the polite articulation of this status of humiliation. Paul Boateng during the time he served as the British High Commissioner to South Africa maintains it as follows:

The whole world is demanding that we act, collectively, to bring greater prosperity to Africa. If we fail to take this opportunity, we will betray the future not only of the children of Africa, but the children of the world. We will be condemning generations of Africans to poverty and despair. Now is the time to act, together, in true partnership.³

This position is supportive of the reality not only that the political economy of Africa is the most open, penetrated, dependent and dominated formation, but also that Africa and its people are viewed as objects of compassion, contempt and marginalisation by some individuals and organisations throughout the world. African civil society organisations must be the active participants in the struggle to end this view of Africans as objects of compassion and contempt.

The successful management of conflicts in Africa requires the civil society organisations to use a dialectical approach in which every key socio-political and economic characteristic features of the society in its internal and external relations are related to its other aspects. The primary goal should be to prevent, manage and resolve conflicts as their contribution towards the achievement of a better Africa in a better world.

Notes and References

¹ James Rosenau, *The Scientific Study of Foreign Policy* (New York: Free Press, 1971), pp. 127-8.

² Oxfam, 'Fair Trade', *African Decisions*, July-September 2002, p. 22.

³ Paul Boateng, "Gleneagles Agenda: Britain wants whole hog for Africa," *Business Day* (Johannesburg), 28 June 2005, p. 11.

8. Political Freedom and Democratic Culture in West Africa: Implications for Political Parties

Liberté politique et culture démocratique en Afrique de l'Ouest: implications pour les partis politiques

Gilles Olakounlé Yabi
Économiste et analyste politique
Consultant indépendant

I. Introduction

Au moment de la proclamation des résultats de la dernière élection présidentielle aux Etats-Unis et lors de la cérémonie d'investiture du président Barack Obama retransmise en direct partout dans le monde le 20 janvier 2009, nombre de personnalités politiques de l'Afrique de l'Ouest, dont plusieurs chefs d'État et de gouvernement, ont fait part de leur fierté, de leur excitation et de leur fascination pour cet épisode marquant de l'histoire de la démocratie américaine. Outre le fait que cet engouement au sommet des États pour une élection qui se déroulait à plusieurs milliers de kilomètres des capitales ouest-africaines témoignait une fois de plus de l'extraversion des élites politiques de la région, il révélait également davantage une fascination pour la parfaite orchestration des rituels politiques américains que pour le processus historique d'enracinement de la culture politique démocratique qui a rendu possible ces rituels forts en émotions. Derrière la victoire de Barack Obama, il y avait certes les qualités intrinsèques de l'homme et une équipe de campagne redoutablement efficace dans la stratégie de conquête des électeurs et la mobilisation des fonds mais aussi le soutien d'un appareil politique puissant et organisé, le Parti démocrate qui avait survécu comme à chaque échéance présidentielle à l'épreuve de la compétition interne. La bataille serrée pour l'investiture du parti, opposant pendant de longs mois la favorite Hillary Clinton à Barack Obama, n'a pas empêché le parti de s'unir derrière le vainqueur des primaires, ni empêché ce dernier, une fois élu président, de choisir sa rivale au sein du parti comme Secrétaire d'État.

La fascination des animateurs de la vie politique des pays de l'espace CEDEAO pour le fonctionnement démocratique des États-Unis et celui des ex-puissances colonisatrices européennes (France, Angleterre, Portugal) ne s'est jusque-là pas traduite dans une volonté apparente de promouvoir une véritable culture démocratique au sein et en dehors de leurs formations politiques respectives. Si les campagnes électorales dans les pays d'Afrique de l'Ouest tendent à emprunter largement aux techniques et aux outils de communication politique mis en œuvre dans les démocraties occidentales, et qu'elles donnent lieu à des frais de campagne considérables, le champ des emprunts concerne très peu les modes d'organisation interne des partis politiques qui leur permettraient de concevoir des projets de société et des programmes politiques, de sélectionner sur des critères relativement clairs les candidats aux différentes élections et de mener des activités d'intérêt général en dehors des périodes électorales. À des degrés certes très variables d'un pays à l'autre en Afrique de l'Ouest, les pratiques politiques réelles que tout citoyen peut observer ne reflètent pas une volonté d'ancrer une culture démocratique dans les sociétés et sont en contradiction avec les discours récurrents sur la démocratie et la bonne gouvernance.

Les principes de convergence constitutionnelle inscrits dans le Protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001) proclament que « toute accession au pouvoir doit se faire à travers des élections libres, honnêtes et transparentes ». Les élections, qu'elles visent à choisir dans le cadre d'une démocratie représentative, le président de la République, les membres du Parlement (Assemblée nationale et/ou Sénat), les maires ou les chefs de quartier ou de village, mettent en concurrence des candidats présentés par un parti politique, une alliance de partis politiques ou des candidats indépendants. Même si dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, les candidatures indépendantes notamment à l'élection présidentielle sont habituelles et parfois couronnées de succès,

les partis politiques sont par essence les organisations les plus légitimes à viser la conquête du pouvoir ou d'une parcelle de celui-ci, et à produire les hommes et les femmes qui ont pendant une période déterminée la charge d'incarner et de gérer les États, et de fait, d'orienter par leurs choix de politique économique, sociale, culturelle la destinée de leurs concitoyens. Les caractéristiques des partis politiques dans chaque pays, de leur nombre à leur organisation interne en passant par le type d'activités qu'ils mènent au quotidien, déterminent dans une large mesure l'état de santé du système politique dans chacun des États membres de la CEDEAO.

Le Protocole additionnel reconnaît le rôle précieux des partis politiques en mentionnant dans ses principes de convergence constitutionnelle que: « Les partis politiques se créent et exercent librement leurs activités dans le cadres des lois en vigueur. Leur formation et activités ne doivent avoir pour fondement aucune considération raciale, ethnique, religieuse ou régionale. Ils participent librement et sans entrave ni discrimination à tout processus électoral. La liberté d'opposition est garantie. Chaque État peut mettre en place un système de financement des partis politiques, sur des critères déterminés par la loi ». De fait, tous les pays de l'espace communautaire, 20 ans après la vague de retour au multipartisme et aux Constitutions démocratiques, et malgré les conflits armés qui ont dévasté certains pays de la région, la liberté politique est la norme, les partis politiques extrêmement nombreux s'expriment plutôt librement et participent régulièrement aux élections diverses qui rythment désormais la vie de tous les pays de la région.

L'exercice des libertés politiques et l'engouement des élites pour la création de partis politiques et les jeux d'alliances dans l'objectif de conquête ou de conservation du pouvoir ne garantissent ni une vie politique saine et débarrassée de la violence, ni l'alternance au pouvoir par la voie électorale, ni une gestion du pouvoir au bénéfice du plus grand nombre comme le voudrait l'idéal démocratique. Les symptômes de la mauvaise santé des systèmes politiques ouest-africains tels qu'ils fonctionnent réellement sont les violations des dispositions constitutionnelles, les coups d'États militaires, les crises politiques interminables, les fraudes électorales, les contestations postélectorales systématiques, les violences en période électorale et toutes les pratiques politiques et administratives quotidiennes qui sont en parfaite contradiction avec les principes affichés de « bonne gouvernance ».

II. La variété des cultures politiques et leur rôle fondamental dans la gouvernance des pays d'Afrique de l'Ouest

La transition démocratique engagée à la fin des années 1980 sous la double influence intérieure et extérieure aux différents pays et symbolisée par la conférence nationale au Bénin en février 1990 suivie d'autres dans la région et sur le continent, a profondément changé l'organisation et le fonctionnement des systèmes politiques dans tout l'espace CEDEAO. Si ces transformations politiques ont abouti partout au multipartisme, à la consécration des libertés publiques et à une vie politique rythmée par des élections, elles se sont opérées sur des modes différents et avec des coûts humains, économiques et sociaux variables.

Au Sénégal, où le multipartisme était déjà de mise avant les années 1990, certes avec un parti au pouvoir très dominant, le signal du changement de système a été donné par l'alternance au sommet de l'État par les urnes et sans violence en 2000. Au Bénin, une conférence nationale « souveraine » en février 1990 a mis fin au régime du parti unique et à son idéologie marxiste-léniniste et permis à ce pays de connaître une alternance démocratique dès 1991. Au Mali, la transition démocratique est passée par l'étape d'un coup d'État militaire suivie de l'organisation d'une élection libre. Au Ghana, c'est un régime militaire avec un président issu d'un coup d'État qui a organisé le passage au multipartisme et permis ensuite une alternance pacifique par les urnes. Au Cap-Vert, l'ouverture démocratique s'est déroulée sans heurt et autorise des alternances pacifiques au sommet de l'État. Au Nigeria, le retour au multipartisme et à un pouvoir civil issu des urnes a été rendu possible par un régime militaire qui avait brutalement changé de tête. Au Burkina Faso, en Gambie, en Guinée et au Togo, le passage au multipartisme formellement démocratique s'est fait sur le mode du changement dans la continuité, les présidents et les partis au pouvoir ayant conservé leurs positions dominantes.

En Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire, les pouvoirs en place ont aussi géré le passage au multipartisme à leur avantage et conservé leurs positions fortes jusqu'à ce que les tensions dégénèrent en crises politico-militaires, régimes d'« exception » et même en conflits armés. Au Liberia et en Sierra Leone, il a fallu traverser une décennie de guerres civiles dévastatrices pour tourner la page de régimes autoritaires et déliquescents et entreprendre une reconstruction de ces États sur des bases démocratiques.

Au-delà de la diversité de ces trajectoires politiques récentes, et à l'exception du Niger où la restauration d'un fonctionnement institutionnel normal est attendue en 2011, tous les pays de la CEDEAO se caractérisent par l'existence d'un multipartisme intégral consacré par la Constitution, l'élection du président de la République au suffrage universel direct et celle des parlementaires aux échéances prescrites ainsi qu'une vie politique au quotidien rythmée par des débats plus ou moins animés entre les partis politiques participant au pouvoir et ceux qui se rangent dans l'opposition parlementaire ou extra parlementaire. D'un pays à l'autre, c'est la distance entre les pratiques des acteurs politiques réellement observées (du président de la République aux députés en passant par les membres du gouvernement et les responsables d'institutions nationales) et les normes et principes démocratiques proclamés par les lois fondamentales qui varie significativement. Cette distance entre ce que les acteurs politiques font réellement et ce qu'ils prétendent faire peut être considérée comme le meilleur révélateur de la culture politique dominante et du degré de pénétration d'une culture démocratique. Cette distance reflète sans aucun doute, entre autres, le mode sur lequel se sont effectués les changements politiques au cours des deux dernières décennies.

Dans tous les cas, le pouvoir exécutif, le plus fort, est exercé partout dans la région par les chefs d'État élus et est partagé ou non avec des Premiers ministres aux prérogatives variables (les pays lusophones de la région étant ceux dans lesquels les Premiers ministres disposent de pouvoirs importants) ou avec des gouverneurs élus dans le cas de la fédération nigérienne. Il est largement établi que les régimes politiques ouest-africains accordent des pouvoirs très étendus aux présidents, aux dépens des autres lieux de décision. Il en découle que la culture politique des chefs d'État a une influence prépondérante sur le caractère plus ou moins démocratique de la culture politique générale et sur la gouvernance des pays. Comment la culture politique des présidents actuels des pays de la CEDEAO a-t-elle été façonnée? Est-elle issue de parcours au sein de formations politiques structurées de longue date qui ont contribué à leur accession au pouvoir suprême ou ont-ils bâti leur carrière politique essentiellement sur des trajectoires personnelles?

Les réponses à ces questions sont importantes pour une caractérisation plus fine des systèmes politiques réels des pays de la région. En se fondant sur les modes d'accession à la présidence des chefs d'État et en faisant abstraction des variations dans la qualité des processus électoraux, trois catégories peuvent être identifiées: celle des présidents arrivés au pouvoir à l'issue de coups d'État (ou d'autres modes non constitutionnels apparentés) et reconvertis en présidents élus, celle des présidents élus qui ont gagné des élections avec le soutien d'un parti politique implanté de longue date et celle des présidents élus qui se sont présentés à l'élection en tant que candidats indépendants ou sous la bannière d'un parti politique créé pour l'occasion.

Dans le premier cas, désormais le moins répandu en Afrique de l'Ouest, le président initialement issu d'un coup de force ne tient pas sa position de l'existence préalable d'un grand parti et ne met en place son appareil politique que dans la perspective d'un exercice aisé du pouvoir – notamment pour avoir un Parlement soutenant son gouvernement – et dans celle d'une élection prochaine qui lui donnerait une légitimité démocratique. Le chef de l'État a dans ce cas une influence prépondérante sur l'organisation interne et la vie du parti. Ce dernier est conçu presque exclusivement comme une machine électorale au service du président et le lieu de recrutement des acteurs politiques qui soutiennent le pouvoir exécutif. Le président de la République garde cependant une marge de liberté plutôt importante par rapport au parti qui ne constitue pas le seul socle, et pas toujours le plus important, de son pouvoir. Si les animateurs du parti présidentiel se retrouvent massivement au Parlement, ils ne constituent pas nécessairement le vivier principal de recrutement des conseillers à la

présidence, des membres du gouvernement, des cabinets ministériels et des hauts responsables d'autres institutions nationales. En fonction de la culture politique personnelle du chef de l'État, on peut identifier deux possibilités extrêmes: celle d'une volonté de créer un grand parti structuré qui ne soit pas exclusivement au service du chef ou, à l'inverse, celle d'une volonté de circonscrire la raison d'être du parti à la défense des intérêts de son fondateur.¹ Dans cette première catégorie de pays, la culture politique du parti dominant est dans tous les cas largement déterminée par celle du président. Une des implications majeures est que les chances de la promotion d'une culture démocratique au sein du parti qui pourrait favoriser l'émergence de personnalités fortes et potentiellement concurrentes du chef d'État sont limitées.

Dans la deuxième catégorie, celle des pays de la région dont les chefs d'État ont accédé pour la première fois au pouvoir par les urnes et sous la bannière d'un parti politique anciennement implanté, la personnalité du président et leader du parti reste déterminante mais la dépendance de ce dernier à l'égard de son appareil politique est aussi significative dans la mesure où il a besoin d'une majorité au Parlement pour gouverner et d'une machine électorale pour se faire réélire. La demande de récompense des cadres du parti par des postes importants dans tous les lieux de décision après l'accès au pouvoir du leader à la présidence est très forte. Dans ce cas de figure, le parti dominant constituera le vivier principal de recrutement des cabinets ministériels, de la haute fonction publique et plus généralement de l'appareil politique et administratif d'État. Le président conserve une influence déterminante sur les nominations les plus importantes mais la sélection des candidats du parti aux élections législatives, notamment, peut être davantage contrôlée par d'autres cadres du parti disposant de bastions électoraux que par le chef de l'État. Dans cette catégorie également, la culture politique personnelle du président donne lieu à des modes différents d'animation des partis.²

Dans la troisième catégorie identifiée précédemment, celle des chefs d'État élus démocratiquement avec l'étiquette de candidats indépendants (ou présentés par des partis créés précipitamment pour l'élection présidentielle lorsque la loi n'autorise pas de candidatures indépendantes), la configuration du paysage politique et la culture politique qu'elle façonne gagnent également à être caractérisées. Ces profils de présidents qui n'ont pas dirigé ou même milité dans un parti politique dans leur pays avant d'accéder au pouvoir existent en Afrique de l'Ouest. Le Bénin en fournit un bon exemple. La campagne électorale de ces candidats « indépendants » est généralement menée par un attelage d'organisations de la société civile, d'associations politiques du type « club de soutien » et de petits partis politiques qui n'ont pas en leur sein de candidats crédibles à une élection présidentielle. Le succès électoral de ces candidats indépendants tient d'une part à de fortes qualités individuelles présumées liées notamment à une carrière internationale prestigieuse et d'autre part à la capacité à faire d'un rassemblement de forces politiques et sociales hétéroclites une machine électorale efficace et unie derrière le candidat. Une fois l'objectif de l'élection atteint, le nouveau président peut avoir d'énormes difficultés à choisir ses collaborateurs au sein de l'exécutif et encore davantage à s'assurer d'une majorité politique au sein du Parlement, dans un contexte de forte demande de récompense émanant de tous les cercles qui ont contribué à la victoire. Deux orientations sont possibles, décidées par le chef de l'État et influencées par sa culture politique personnelle: donner rapidement la priorité à la formation d'un parti politique structuré qui absorberait les différents mouvements composant son dispositif de campagne ou gouverner en continuant à s'appuyer sur une coalition hétéroclite et instable de partis et d'associations politiques. La deuxième option favorise la pérennité d'une scène politique éclatée en de nombreux petits partis et une culture politique qui donne beaucoup plus de poids aux personnes, à commencer par le président en exercice qu'on soutient ou auquel on s'oppose,

¹ Le *Parti de l'unité et du progrès (PUP)* en Guinée jusqu'en décembre 2008 et le *Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP)* au Burkina-Faso sont des exemples de partis présidentiels très différents en matière de liens avec le pouvoir présidentiel et d'influence sur l'appareil d'État.

² Les liens entre le *Parti démocratique sénégalais (PDS)* et le président Abdoulaye Wade ne sont pas de la même nature que ceux qui existent entre le *National Democratic Congress (NDC)* avec le président John Atta-Mills au Ghana. Le premier a fondé un parti qu'il a animé pendant trois décennies avant d'accéder au pouvoir tandis que le second a longtemps fait partie des cadres d'un parti fondé par un ancien chef d'État avant d'être présenté comme candidat à l'élection présidentielle par cette formation au terme d'un exercice de démocratie interne.

qu'aux partis politiques et aux institutions.

Cet essai de catégorisation politique des pays de la CEDEAO sur la base d'un critère inhabituel fait ressortir trois éléments. Il montre en premier lieu que la consécration des libertés politiques et du multipartisme dans tous les Etats dans la région se traduit par des modes d'animation de la vie politique différents d'un pays à l'autre, donnant plus ou moins de poids réel aux partis politiques comme organisations pérennes par rapport aux personnes qui les incarnent à un moment donné. Si l'accent a été mis sur les choix effectués par les chefs d'Etat quant à leurs appareils de soutien politique, c'est parce que ces choix déterminent non seulement l'existence et le fonctionnement interne des partis au pouvoir mais également les pratiques des autres partis alliés au pouvoir ou se réclamant de l'opposition. Dans un contexte général de pouvoirs présidentiels très forts dans les textes et encore plus dans les faits, la culture politique du cercle présidentiel façonne la culture prévalant au sein de la classe politique et de la société civile. Qu'ils soient exclusivement des organisations vouées à l'élection de leur fondateur ou leader, qu'ils soient noyés dans une masse d'une centaine d'autres formations politiques, ou qu'ils soient structurés et dotés de ressources humaines et financières permettant des activités permanentes de réflexion et de proposition sur les grands enjeux de leur pays, les partis politiques fournissent une part importante des hommes et des femmes qui prennent les décisions cruciales pour la paix, la stabilité et le développement économique et social de leurs pays respectifs.

Ce deuxième constat souligne le rôle capital que peuvent jouer les partis dans le progrès ou la régression de chacun des Etats membres de la CEDEAO dans tous les domaines. Dans les pays marqués par une prolifération de petits partis politiques inféodés à leurs leaders respectifs et par des coalitions à durée de vie limitée, des alliances ponctuelles et des changements d'allégeance fréquents, le risque d'avoir des décideurs politiques et des hauts fonctionnaires qui ne partagent pas une vision commune de la gestion des affaires de l'Etat est très élevé. Ce type de configuration encourage la perception de l'engagement dans un parti politique exclusivement comme un moyen d'accès à une parcelle du pouvoir et à ses avantages et nullement comme le lieu privilégié d'une préparation à la gestion des affaires d'un Etat démocratique. Il reste que tous les Etats membres de la CEDEAO sont de très jeunes démocraties dont la consolidation est encore très dépendante de la culture politique d'une poignée de personnalités, à commencer par les chefs d'Etat et/ou de gouvernement. Être dans une phase d'apprentissage démocratique signifie aussi qu'une palette de modèles institutionnels et de moyens de tendre vers le modèle choisi s'offre encore aux pays de la région.

III. Liberté politique et promotion d'une culture démocratique : la nécessité d'une nouvelle réflexion sur la régulation des activités politiques

Un consensus s'est dégagé autour de la nature étrangère du modèle de démocratie qui s'applique actuellement en Afrique. Ainsi, il s'avère nécessaire de trouver les voies et moyens pouvant permettre de placer la démocratie dans un contexte africain de manière à innover et à « tropicaliser » les règles du jeu. La conception d'un modèle africain (ou ouest-africain) de démocratie nécessite un débat ouvert à tous les acteurs de la société, permettant d'identifier les valeurs communes et les principes fondamentaux. La question de savoir quels sont les principes et les valeurs propres à l'Afrique de l'Ouest aux niveaux national et régional devrait faire l'objet de discussions et d'analyses ultérieures...³

La citation précédente est un extrait du rapport du premier atelier sur les partis politiques lors du Forum des Partis politiques, des médias et de la société civile en Afrique de l'Ouest organisé à Cotonou au Bénin du 28 juin au 1^{er} juillet 2005. Cette rencontre avait réuni 250 participants dont plus de 70 représentants de partis politiques des 15 Etats membres de la CEDEAO, de la Mauritanie, du Tchad et du Cameroun. La prise de position affirmée dans la citation ci-dessus suffit à comprendre le décalage

³ Rapport du premier atelier sur les partis politiques, Actes du Forum des Partis politiques, des médias et de la société civile en Afrique de l'Ouest organisé à Cotonou du 28 juin au 1^{er} juillet 2005, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, OCDE, novembre 2005.

persistant entre les principes démocratiques inscrits dans les différentes Constitutions des pays de la région et les pratiques réelles des acteurs politiques. Si les principaux animateurs de la vie politique estiment de manière consensuelle que le modèle de démocratie qui s'applique dans leurs pays est « de nature étrangère », on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils respectent les règles prévues par ce modèle et encore moins à ce qu'ils travaillent à enraciner une culture correspondant à ce modèle démocratique au sein de leur société.

La culture politique démocratique ne se décrète pas. Elle est une construction historique qui varie donc dans le temps et dans l'espace. La culture démocratique des Etats-Unis n'est pas celle de la France, de la Suède ou de l'Inde. Il y a autant de cultures démocratiques que de modèles de démocratie. Il est légitime que les pays d'Afrique de l'Ouest aspirent à un ou des modèles démocratiques distincts de ceux importés d'Occident. Mais la dénonciation du caractère étranger de la démocratie telle qu'elle est organisée dans les textes constitutionnels actuels est vaine si les acteurs politiques n'explicitent pas les composantes de ce modèle démocratique qui ne seraient pas adaptées au contexte ouest-africain et n'expliquent pas en quoi consisterait la « tropicalisation » des règles du jeu. Tant que les termes de cette critique récurrente des modèles démocratiques qui seraient imposés de l'étranger n'auront pas été clarifiés et que les contours précis d'une « démocratie à l'africaine » n'auront pas été dessinés par ceux qui la prônent, la distance entre la pratique des acteurs politiques et les principes qu'ils défendent officiellement ne se réduira pas.

En attendant de lancer ce débat sur le type de démocratie souhaitable pour l'Afrique de l'Ouest, les participants au Forum de Cotonou évoqué plus haut avaient caractérisé le rôle que les partis politiques devraient jouer et identifié les « avatars » du système de parti unique qui persistaient dans les démocraties nouvelles de la région :

Les partis politiques ont plusieurs rôles à jouer, notamment en matière de gouvernance politique. Ils sont en compétition dans la conquête du pouvoir. Ils défendent leurs visions politiques, proposent des projets de société et conçoivent des programmes. Lorsqu'ils accèdent au pouvoir, ils doivent en principe les mettre en œuvre sans exclure de la vie politique ou économique ceux qui n'ont pas voté pour eux, ni leurs adversaires politiques. En d'autres termes, les partis au pouvoir et ceux de l'opposition devraient travailler ensemble à l'avènement d'une démocratie inclusive qui permette la participation du plus grand nombre...⁴

La transparence renforcée, la démocratie interne et l'engagement fort des dirigeants politiques à lutter contre le népotisme et la corruption sont des conditions nécessaires au processus de succession non seulement au sein des partis politiques, mais également pour le système politique dans son ensemble...⁵

Le pluralisme et le respect de la diversité sont des facteurs primordiaux de démocratie. Ils constituent une avancée significative par rapport au système de parti unique dont les partis politiques doivent s'efforcer d'éliminer les avatars qui sont, entre autres : la personnalisation de la politique, l'exclusion politique, sociale et économique, l'absence de dialogue contradictoire entre le parti au pouvoir et l'opposition, la manipulation des médias publics. Cependant, la fragmentation excessive et la prolifération des partis politiques sont des éléments déstabilisateurs qui peuvent entraîner des conflits...⁶

Tout est dit par les animateurs des partis politiques eux-mêmes sur ce qu'ils sont censés faire : viser la conquête du pouvoir mais aussi proposer des projets de société, concevoir des programmes et gouverner lorsqu'ils accèdent au pouvoir sans exclure qui que ce soit de la vie politique et économique. Les principes à défendre sont identifiés : transparence renforcée, démocratie interne, pluralisme,

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

respect de la diversité. Les maux à combattre le sont également : la personnalisation du pouvoir, l'exclusion, l'absence de dialogue contradictoire, la fragmentation excessive et la prolifération des partis politiques. L'examen du paysage et des pratiques politiques dans les pays d'Afrique de l'Ouest témoigne pourtant de la rareté des cas où la transparence, le pluralisme et la démocratie internes aux partis sont promus et de la généralisation des situations caractérisées par une multiplicité de partis indissociables de la personne de leurs leaders et par une organisation de la vie politique nationale autour du détenteur du pouvoir présidentiel. Si l'on estime que cette configuration, certes compatible avec le libre exercice des activités politiques, ne favorise ni l'émergence de grands partis structurés et capables de produire de véritables projets de société, ni le renouvellement des classes politiques, ni l'enracinement d'une culture démocratique dans ces pays, il importe d'imaginer de nouveaux moyens d'influencer l'organisation, le fonctionnement des partis politiques et la culture qui s'y développe.

Comme souligné précédemment, les acteurs de la vie politique dans les pays de l'espace CEDEAO ont manifestement des doutes sur le caractère approprié du modèle démocratique dans lequel ils inscrivent pourtant leurs activités. Ces acteurs font partie de l'élite urbaine de niveau d'éducation supérieur, de niveau économique largement au-dessus de la moyenne de leurs pays et comprennent parfaitement le fonctionnement de leurs systèmes politiques et le rôle des différentes institutions nationales. Ce n'est pas le cas d'une partie significative sinon majoritaire de leurs concitoyens, vivant notamment en zone rurale, avec des moyens économiques très limités, un niveau d'éducation formelle faible et un niveau d'information sur les textes constitutionnels et de compréhension de la politique nationale très insuffisant. Les campagnes massives d'éducation civique peuvent en théorie résoudre ce problème mais, à de rares exceptions près, - le Ghana par exemple-, elles ne sont pas érigées en priorité pour les pouvoirs publics. Dans ces conditions, les pressions que peuvent exercer les citoyens et électeurs potentiels sur les acteurs qui prétendent à assumer des responsabilités politiques au niveau national ou local, sont très limitées.

Le rapport de forces entre la classe politique et les populations est particulièrement déséquilibré du fait du gouffre qui les sépare en matière d'information, de moyens intellectuels et financiers. La « sélection naturelle » qui devrait, par exemple, éliminer les partis politiques minuscules et mettre fin à la prolifération de partis dans la majorité des pays de la Communauté qui est unanimement considérée comme un symptôme du dysfonctionnement de ces jeunes démocraties, ne peut se faire. Dans les « vieilles » démocraties, au-delà de la variété des modèles, les acteurs politiques sont contraints de répondre à la demande émanant des électeurs pour survivre. Si les électeurs, relayés et appuyés par les médias et les organisations de la société civile, exigent de la part des partis en compétition des projets de société articulés, des réponses claires aux problèmes économiques et sociaux, un minimum de transparence dans les sources de financement de leurs activités, les partis sont obligés de faire des efforts dans ce sens, au risque d'être sévèrement sanctionnés par le vote. Mais même dans ces démocraties anciennes où se sont développés au fil du temps une forte culture démocratique et un contrôle des pratiques politiques par la société civile, le besoin d'une régulation par les pouvoirs publics des activités politiques est permanent. En France, tout comme aux Etats-Unis, la législation sur le financement des partis politiques, un champ de régulation crucial, a fait l'objet de changements majeurs au cours des deux dernières décennies.

Si l'objectif de la CEDEAO n'est pas seulement de soutenir l'enracinement de systèmes démocratiques qui se résument à l'organisation régulière d'élections dans les États membres mais d'encourager la mise en place de systèmes qui ont le plus de chances de favoriser la sélection dans un cadre démocratique des dirigeants politiques aptes à gouverner dans le sens de l'intérêt général, un nouveau champ d'action devrait être exploré. Le Protocole additionnel érigeant à la fois la démocratie et la bonne gouvernance comme objectifs à atteindre, la CEDEAO peut légitimement ouvrir le débat sur les types de réformes envisageables afin d'améliorer la « qualité » du fonctionnement politique dans les États de la région. Les pratiques politiques réellement observées actuellement ne sont pas immuables. Elles résultent du système d'incitations en place. Tant que les acteurs politiques à la recherche du pouvoir ou de sa conservation n'ont pas besoin, pour arriver à cette fin, de bâtir des partis structurés, dotés de ressources humaines qualifiées capables de proposer des programmes de gouvernement et

ouverts à une démocratie interne autorisant le débat contradictoire en leur sein et le renouvellement de ses cadres, ils n'ont aucun intérêt à le faire de leur propre initiative. S'il est plus rentable pour un parti, en termes de voix recueillies dans une circonscription électorale donnée, de concentrer ses ressources dans la mobilisation de l'identité ethnique, de distribuer des vivres directement à la population ou à travers les chefs traditionnels et autres leaders d'opinion locaux que de proposer aux électeurs un programme de développement de la région détaillé et chiffré, c'est toujours la première option qui sera rationnellement choisie.

Seule l'inclusion d'incitations négatives et positives dans la régulation des activités politiques pourrait précipiter des changements dans la manière de faire de la politique dans les pays d'Afrique de l'Ouest. La création d'institutions indépendantes permanentes exclusivement vouées à l'autorisation et à la régulation des partis politiques, l'adoption de dispositions restrictives sur le financement des activités politiques, l'adoption de modes de scrutin favorables aux grands partis, l'interdiction de candidatures indépendantes pour certains scrutins, l'utilisation des sources de financement public des partis politiques pour encourager les bonnes pratiques et décourager les mauvaises sont autant de champs d'action possibles. La recherche de moyens d'infléchir les pratiques politiques dans le sens de l'intérêt général des citoyens de chacun des pays n'est en rien incompatible avec la consécration des libertés politiques.

IV. Conclusion

Au cours des vingt dernières années, l'Afrique de l'Ouest a connu de profondes transformations et traversé des périodes particulièrement difficiles. La CEDEAO a joué un rôle majeur dans le retour à la paix dans les pays de la région du fleuve Mano et dans le dénouement de nombre de crises politiques graves dans plusieurs autres pays de la région. Les Protocoles portant sur la paix, la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance dont l'organisation s'est dotée lui ont permis de s'impliquer comme jamais auparavant dans les affaires internes des Etats membres. Le refus affirmé par la CEDEAO de toute accession au pouvoir par les moyens anticonstitutionnels, l'appui à l'organisation des élections dans les Etats membres ainsi que l'observation électorale devenue systématique par la CEDEAO traduisent la volonté d'ancrer une culture démocratique dans l'espace communautaire. Les conditions dans lesquelles se déroulent les élections dans la plupart des pays de la région suffisent à montrer que les règles du jeu démocratique ne sont pas encore intégrées par les acteurs politiques et que les institutions non partisans censées les faire respecter ne peuvent ou ne veulent pas les imposer.

Personnalisation du pouvoir concentré au niveau présidentiel, personnalisation du jeu politique animé par des leaders qui s'identifient à leurs partis, compétition libre et farouche pour l'accès à la présidence de la République, aux sièges de parlementaires, aux conseils communaux et autres postes électifs mais peu de confrontation de projets de société et d'interaction avec les citoyens hors des périodes de campagne électorale, telles sont les caractéristiques observables de la vie politique démocratique dans la plupart des pays de la région. Le sentiment que la culture politique dominante ne s'accorde pas avec celle qui correspondrait au modèle démocratique décrit dans les Constitutions et endossé par le Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance est prégnant. Sous toutes les latitudes, le passage d'un régime politique à un autre ne se fait instantanément que dans les textes. La culture politique ne s'adapte que progressivement. Mais on ne peut exclure la possibilité que la culture politique diverge durablement des principes affichés et de l'objectif recherché en matière de démocratie et de bonne gouvernance.

Vingt ans après le début de la vague de généralisation du multipartisme et de la démocratie électorale en Afrique de l'Ouest, un examen critique précis de la manière dont les acteurs politiques des différents pays comprennent et « pratiquent » la démocratie ainsi que des conséquences de ces pratiques sur la qualité de la gouvernance des pays s'impose. Cet examen est d'autant plus urgent que nombre d'acteurs ouest-africains semblent convaincus de la nature étrangère des modèles démocratiques formellement en place et de la nécessité de concevoir une démocratie à l'africaine. Soit

on arrive à définir les principes de cette démocratie qui serait en phase avec la culture politique ouest-africaine préexistante et avec les aspirations des populations et les Constitutions nationales devront être modifiées en conséquence. Soit on arrive à la conclusion que le problème ne vient pas des principes fondateurs des modèles démocratiques importés mais de l'absence de système d'incitations approprié afin d'infléchir les pratiques des acteurs politiques dans le sens d'une démocratie « efficace » en termes de sélection du personnel dirigeant et d'exercice du pouvoir au service de l'intérêt général. Dans les deux cas, un nouveau chantier s'ouvre pour la CEDEAO, pour les partis politiques des Etats membres et pour l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux de l'espace communautaire.

9. Civil Society and Conflict Management in West Africa: Some Open Questions

Société civile et gestion de conflits en Afrique de l'Ouest: quelques questions ouvertes

Dr. Gilles Olakounlé Yabi

Les vingt dernières années ont été marquées par des changements majeurs dans les dynamiques de conflits armés en Afrique de l'Ouest et dans la variété des acteurs impliqués dans les efforts visant à rétablir la paix. La décennie 1990 a été celle des conflits dévastateurs et imbriqués du Liberia et de la Sierra Leone, qui ont ponctuellement débordé en Guinée et plus tard en Côte d'Ivoire. Dans les deux premiers pays cités, la prolifération des groupes armés, l'ampleur des exactions commises sur les populations civiles et des destructions des infrastructures déjà très faibles ont brisé les ressorts des sociétés concernées et expulsé de leurs terres l'essentiel des « forces vives » de la nation.

Les réponses aux guerres civiles du Liberia et de la Sierra Leone sont d'abord venues des pays de la région, et notamment du Nigeria, qui a entraîné progressivement les autres Etats membres de la CEDEAO dans une forte implication diplomatique et militaire. La prolongation des conflits et les coûts humains et matériels de plus en plus insupportables pour la CEDEAO d'un engagement sur les terrains libérien et sierra-léonais, ont poussé à une internationalisation des efforts de pacification, avec un passage de témoin aux Nations unies et aux grandes puissances. Les populations civiles de ces pays défigurés par la guerre, y compris les élites éduquées et citadines, ont dû pendant des années mobiliser leurs énergies et leur créativité pour leur propre survie physique et économique, et étaient largement incapables d'initier la moindre action collective pacifique dans un environnement où ne comptait plus que la loi du plus armé et du plus violent.

Elles ont vu également que l'avenir de leur pays n'était plus décidé que par les interactions entre des groupes armés dépourvus de légitimité et des acteurs régionaux et internationaux. Aussi bien au Liberia qu'en Sierra Leone se sont progressivement réveillés des hommes et des femmes restés sur place ou en exil dans les pays voisins, qui ont décidé de s'organiser en groupes de pression pour prendre leur part dans la recherche de solutions de sortie de conflit, et ne pas abandonner le sort du pays aux seuls chefs des bandes armées, à une poignée de leaders politiques et aux diplomates et dirigeants étrangers. C'est ainsi qu'on a vu en particulier des associations de femmes de la société civile donner de la voix dans l'espace public et peser finalement dans les négociations officielles qui ont abouti aux accords de paix (comme celui d'Accra sur le Liberia en 2003). Pour ces femmes, et aussi des hommes de bonne volonté, la fatigue de la guerre dans leur pays, signifiant un exil prolongé voire définitif, était le puissant moteur de l'action collective.

Faut-il qu'un pays atteigne un niveau critique de destruction par un conflit armé pour que l'on puisse assister à un réveil de la société civile ? Faut-il en particulier que toutes les classes sociales et tous les groupes ethno-régionaux soient directement et gravement touchés par les conséquences du conflit pour qu'une société civile organisée, motivée, efficace et relativement préservée des influences partisans, puisse émerger ? Ces questions viennent d'autant plus à l'esprit qu'on a vu un niveau assez faible de mobilisation d'une société civile indépendante et engagée dans un autre pays de la région qui a connu de longues années de crise politique violente et de conflit armé, la Côte d'Ivoire. Est-ce parce que ce pays a connu un conflit rampant, ponctuellement violent mais jamais généralisé, qui n'aura touché les classes sociales moyennes urbaines que pendant les mois de crise postélectorale de 2010/2011 ?

La contribution de la société civile à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits dépend au moins de trois éléments : la capacité à former une ou des larges coalitions, ce qui suppose la capacité de rassembler une masse critique de personnes partageant un minimum de valeurs et de constats communs ; la capacité à formuler des recommandations et à décliner la volonté de faire quelque chose en actions concrètes et la capacité à avoir en son sein des personnes disposées à prendre un minimum de risques individuels en s'engageant dans des actions qui menacent des intérêts particuliers. Ces exigences sont difficiles à satisfaire dans des contextes de pays en conflit et donc dans des situations précisément marquées par une forte polarisation de la société et un degré de méfiance particulièrement élevé entre les individus et les groupes.

La disposition à prendre des risques, qui est elle-même intimement liée à l'intensité de la motivation des acteurs de la société civile à mener de combats difficiles pour l'intérêt général, est un facteur très important. Intervenir dans la gestion des conflits au niveau national, ou même seulement au niveau local, revient à poser des actes politiques, et à menacer des entrepreneurs politiques qui ont, eux, d'excellentes raisons d'être motivés dans leur engagement. Les animateurs de la société civile ne peuvent peser sur le cours des événements qu'en affichant un niveau d'engagement au moins équivalent. Seul un sentiment réel et puissant de révolte par rapport à une situation existante peut fournir cette envie individuelle de participer à une action collective porteuse de risques. On en arrive alors à une dernière grande question ouverte : les sociétés ouest-africaines considèrent-elles aujourd'hui que la révolte est essentielle aux changements politiques, économiques et sociaux indispensables au recul des conflits ?

10. Civil Societies and the Promotion of Civic Education and Awareness among Youths in Africa

Civil Societies and the Promotion of Civic Education and Awareness among Youths in Africa

Dr. Ousmane Sene, WARC Director

Has the leading role played by Senegalese youth in the political scene in particular between 2011 and 2012 (June 23 Movement – Don't Touch my Constitution, the dynamic Yen A Marre with its civic responsibility breviary and its demonstrations at the Obelisk) been the omen of a civic awakening and of a civic consciousness among this country's youth? Everything leads us to believe or hope so.

One definitely hopes this is so because until now, the image that the youth have projected of themselves has not been very reassuring.

- The need to rapidly succeed, too rapidly to the point of training in a certain militant political diet, of succumbing to the sirens of success in Europe or across the Atlantic, of changing from armed or secular branches to those in the pay of sellers of "post mortem" illusions (an easy belief of a marabout's luck who would your success here below and your heavenly bliss) or to succumb to drug traffickers' money;
- The image of these eternal students pouring their anger into the street with the acrid smoke of burning tires and of burned out buses for the simple pretext that the scholarships are paid late;
- The distressing idleness of youth on holiday whose only activity is to drink tea all day long, to kick a ball or go bodybuilding on the beaches in hopes of a day of becoming a wrestling champion despite the staggering odds, even if this sport should be a proud African contribution to the Olympic world.

The evolution of the situation in Senegal leaves hope for the emergence of another youth determined to make its own future and not to have it done for them. This new vision of society, however, raises a number of questions:

- The role of civil society to facilitate the emergence of this new, positively-engaged youth;
- The redefinition of civil society, taking into account this new youth element;
- Anchoring certain strong ideas in this youth: love of country, volunteerism, belief in the virtues and riches of his own country to ensure a future there, conviction of a united Africa capable of taking up the challenge of its next rebirth, etc.

The Breviary of Citizenship, "Version Yen a Marre," could serve as a starting point for a deeper and wider reflection on this subject at the very moment when some countries, like the United States, begin initiatives on the continent that seem to rely on, and have as leading actors, young Africans.

**Civil Societies and the Promotion of Civic Education
and Awareness among Youths in Africa**

Dr. Ousmane Sène, WARC Director

Le rôle de premier plan joué par la jeunesse sénégalaise sur la scène politique en particulier entre 2011 et 2012 (Mouvement du 23 Juin - Ne Touche pas à ma Constitution, la Dynamique *Yen A Marre* avec son Bréviaire du Civisme et ses manifestations à la place de l'Obélisque) serait-il le signe précurseur d'un réveil du civisme et de la conscience citoyenne chez les jeunes de ce pays? Tout porte à le croire ou à l'espérer.

A l'espérer assurément car jusque-là l'image que les jeunes projetaient d'eux-mêmes n'était guère rassurante:

- le besoin de réussir rapidement, trop rapidement au point de se laisser entraîner dans un certain militantisme politique alimentaire, de succomber aux sirènes de la réussite en Europe ou outre-Atlantique, de se transformer en bras armés ou séculiers à la solde de vendeurs d'illusions "post mortem" (croyance facile à la baraka d'un marabout qui ferait votre réussite ici-bas et votre béatitude au paradis) ou de succomber aux dollars de colporteurs de drogue.
- l'image de ces éternels étudiants déversant leur colère dans la rue avec la fumée acre de pneus brûlés et de bus incendiés pour le simple prétexte que des bourses sont payées en retard ;
- l'oisiveté désolante de jeunes en vacances dont la seule activité se résume à boire du thé à longueur de journée, à taper sur un ballon ou aller se faire

des muscles sur les plages dans l'espoir un jour de devenir un champion de lutte aux cachets faramineux même si cette discipline sportive devrait être la fière contribution de l'Afrique à l'Olympisme mondial.

L'évolution de la situation au Sénégal laisse espérer l'émergence d'une autre jeunesse déterminée à faire son propre avenir et non à se le faire faire.

Ce nouveau projet de société cependant appelle un certain nombre de questions:

- le rôle de la société civile pour faciliter l'émergence de ce nouveau type de jeunesse positivement engagée;
- la redéfinition même de la société civile en tenant compte de cette nouvelle composante jeunesse;
- l'ancrage de certaines idées forces chez cette jeunesse: amour de la patrie, engagement bénévole et citoyen, croyance aux vertus et aux richesses de sa propre patrie pour s'assurer un avenir in situ, conviction d'une Afrique unie capable de relever les défis de sa renaissance prochaine etc.....

Le Bréviaire du Civisme, "*version Yen a Marre*" pourrait servir de point de départ à une réflexion plus approfondie et plus élargie sur ce sujet au moment même où, certains pays comme les Etats Unis, engagent des initiatives sur le continent qui semblent miser sur, et avoir comme acteurs de premier plan, les jeunes africains.

REPORT DOCUMENTATION PAGE

Form Approved
OMB No. 0704-0188

Public reporting burden for this collection of information is estimated to average 1 hour per response, including the time for reviewing instructions, searching existing data sources, gathering and maintaining the data needed, and completing and reviewing this collection of information. Send comments regarding this burden estimate or any other aspect of this collection of information, including suggestions for reducing this burden to Department of Defense, Washington Headquarters Services, Directorate for Information Operations and Reports (0704-0188), 1215 Jefferson Davis Highway, Suite 1204, Arlington, VA 22202-4302. Respondents should be aware that notwithstanding any other provision of law, no person shall be subject to any penalty for failing to comply with a collection of information if it does not display a currently valid OMB control number. **PLEASE DO NOT RETURN YOUR FORM TO THE ABOVE ADDRESS.**

1. REPORT DATE (DD-MM-YYYY) February 2012		2. REPORT TYPE IAD Draft Final		3. DATES COVERED (From - To) 07-2012 – 03-2013	
4. TITLE AND SUBTITLE Africa's New Belt of Instability: Africa's Emerging Belt of Instability: The State of West African Civil Society				5a. CONTRACT NUMBER 2012-12062700-003	
				5b. GRANT NUMBER — — — —	
				5c. PROGRAM ELEMENT NUMBER — — — —	
6. AUTHOR(S) Karen J. Buckley, Caroline F. Ziemke-Dickens				5d. PROJECT NUMBER — — — —	
				5e. TASK NUMBER — — — —	
				5f. WORK UNIT NUMBER — — — —	
7. PERFORMING ORGANIZATION NAME(S) AND ADDRESS(ES) Institute for Defense Analyses 4850 Mark Center Drive Alexandria, Virginia 22311-1882				8. PERFORMING ORGANIZATION REPORT NUMBER IDA Document D-4829 Log: H 13-000373	
9. SPONSORING / MONITORING AGENCY NAME(S) AND ADDRESS(ES) Institute for Defense Analyses 4850 Mark Center Drive Alexandria, Virginia 22311-1882				10. SPONSOR/MONITOR'S ACRONYM(S) 	
				11. SPONSOR/MONITOR'S REPORT NUMBER(S) — — — —	
12. DISTRIBUTION / AVAILABILITY STATEMENT Approved for public release; distribution is unlimited (18 July 2013).					
13. SUPPLEMENTARY NOTES — — — —					
14. ABSTRACT The relative degree to which civil society organizations have matured in West African states proved to be a key factor in the outcome of pivotal events in the region in 2012. Civil society contributed to successful and, ultimately, peaceful transitions of presidential power in Senegal and Ghana, in both cases helping to mitigate concerns over possible electoral violence. Mali's nascent civil society, in contrast, proved unable to resist the gravitational pull of competing political factions in the aftermath of the March coup d'état. In Nigeria, the record was mixed, with civil society playing a key role in shaping the outcome of the January crisis over fuel subsidies but still struggling to carve out an effective role as an advocate and watchdog for democratic reform and good governance.					
15. SUBJECT TERMS civil society, West Africa, Mali coup, Senegal elections, Nigeria, Economic Community of West African States, democratization, governance					
16. SECURITY CLASSIFICATION OF:			17. LIMITATION OF ABSTRACT Unlimited	18. NUMBER OF PAGES 74	19a. NAME OF RESPONSIBLE PERSON Richard Porterfield
a. REPORT Unclassified	b. ABSTRACT Unclassified	c. THIS PAGE Unclassified			19b. TELEPHONE NUMBER (include area code) 703-578-2812